



Rapport annuel

2008 ▶ 2009

TABLE DES MATIÈRES

1	Mission – Valeurs
2	Faits saillants 2008-2009
3	Faits saillants par trimestre
4	Lettres
5	Message du président du conseil d'administration
6	Message du président-directeur général par intérim
7	Déclaration du président-directeur général par intérim
8	La gouvernance
9	▶ Le conseil d'administration
15	▶ La direction au 31 mars 2009
16	Les responsabilités sociales
17	▶ Les ressources humaines
24	▶ Le développement durable
29	Le suivi du Plan stratégique 2007-2010
30	▶ Choix stratégique 1 : la croissance
32	▶ Choix stratégique 2 : la productivité
35	▶ Contribution de la Société du Palais des congrès de Montréal aux priorités d'action gouvernementale
36	Les activités du 25 ^e anniversaire
38	La revue de l'année
40	▶ Performance globale
46	▶ Marché des congrès
50	▶ Marché des expositions
54	▶ Marché des réunions, galas et événements spéciaux
57	Les états financiers
58	▶ Rapport de la direction
59	▶ Rapport du vérificateur
80	Annexe 1 – Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration
85	Annexe 2 – Code d'éthique des employés
89	Index des tableaux et des graphiques

Mission

MISSION

Solliciter et accueillir des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

CONTEXTE

La Société du Palais des congrès de Montréal évolue sur trois marchés différents : le marché des congrès, celui des expositions et celui des réunions, galas et événements spéciaux. Chacun de ces trois marchés a des spécificités, ce qui nécessite une approche commerciale distincte. En mettant le cap sur la croissance et la productivité, la Société se dote d'outils qui lui permettront non seulement de maintenir son positionnement sur le marché des congrès malgré un environnement extrêmement concurrentiel, mais également de devenir plus proactive sur les marchés des réunions, galas et événements spéciaux et des expositions, offrant un potentiel de croissance intéressant.

VALEURS

Offrant des services de qualité, un environnement exceptionnel et une expérience inoubliable à l'ensemble de ses clients et de ses visiteurs, la Société du Palais des congrès de Montréal entend promouvoir ces valeurs dans l'accomplissement de sa mission.

L'EXCELLENCE

Nous croyons en l'excellence, une valeur essentielle tant pour notre personnel que pour nos services et nos équipements.

LA CONFIANCE

Nous croyons en l'importance d'établir, avec nos clients, nos employés et nos partenaires, des relations basées sur la confiance mutuelle.

LE RESPECT

Nous croyons en l'ouverture d'esprit. Nous travaillons dans le respect des individus, des entreprises et des besoins qu'ils expriment.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Nous croyons en la richesse du travail d'équipe, avec nos clients comme avec nos partenaires et nos fournisseurs.

L'INTÉGRITÉ

Nous croyons en la nécessité de faire preuve d'intégrité et d'éthique dans toutes les sphères de nos activités et à tous les échelons.

Faits

FAITS SAILLANTS 2008-2009

	2009	2008	
Activités	Nombre d'événements	261	230
	Ententes conclues	285	212
	Participants et visiteurs	554 068	610 058
	Nuitées	156 338	144 042
	Retombées économiques	168 169 357 \$	126 254 920 \$
Résultats des activités	Revenus autonomes	17 938 830 \$	16 888 478 \$
	Frais d'exploitation	22 952 132 \$	22 018 406 \$
	Taxes municipales et scolaires	(3 695 103) \$	6 079 970 \$
	Frais financiers – nets	14 034 532 \$	14 453 144 \$
	Excédent de l'exercice	8 553 013 \$	4 663 035 \$
Situation financière	Actif total	348 458 649 \$	348 041 052 \$
	Immobilisations	272 804 354 \$	282 242 301 \$
	Dette à long terme	289 685 914 \$	298 099 762 \$
	Remboursement de la dette à long terme	8 649 501 \$	7 937 849 \$
	Excédent cumulé	34 652 962 \$	26 099 949 \$
Subvention du gouvernement	Dépenses d'exploitation	2 382 936 \$	5 489 097 \$
	Taxes municipales et scolaires	5 133 300 \$	7 775 000 \$
	Service de la dette	23 383 164 \$	24 300 303 \$
	Maintien des actifs	3 500 000 \$	1 500 000 \$
	Subvention totale	34 399 400 \$	39 064 400 \$
Revenus autonomes par catégorie	Congrès	6 145 185 \$	5 839 504 \$
	Réunions, galas et spectacles	3 615 460 \$	3 221 058 \$
	Expositions	6 771 096 \$	6 663 211 \$
	Autres	1 407 088 \$	1 164 705 \$
	Revenus autonomes totaux	17 938 830 \$	16 888 478 \$

saillants

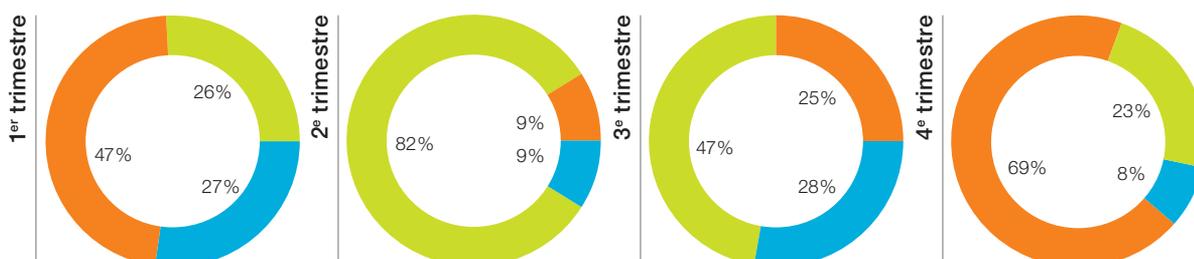
FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

1 ^{er} trimestre	<ul style="list-style-type: none">▶ AHS 64th Annual Forum and Technology Display / American Helicopter Society International (congrès américain)▶ 2008 National Education Conference / Community and Hospital Infection Control Association – Canada (CHICA-CANADA) (congrès canadien)▶ Journées dentaires internationales du Québec 2008 (congrès québécois)▶ SIAL Montréal 2008 (exposition commerciale)▶ The National Women's Show (exposition publique)
2 ^e trimestre	<ul style="list-style-type: none">▶ 37^e assemblée scientifique du COSPAR / Committee on Space Research (congrès international)▶ 2008 UFCW International Union Convention / United Food and Commercial Workers International Union (congrès américain)▶ 2008 Leaders Conference / MassMutual Financial Group (congrès américain)▶ 30th ASBMR Annual Meeting / American Society for Bone & Mineral Research (congrès américain)▶ World Congress on Treatment and Research in Multiple Sclerosis / National Multiple Sclerosis Society (MS) (congrès américain)
3 ^e trimestre	<ul style="list-style-type: none">▶ AABB'S 2008 Annual Meeting and TXPO / American Association of Blood Banks (congrès américain)▶ 2008 ICF Annual Conference / International Coach Federation (congrès américain)▶ Convention du SCEP 2008 / Communications, Energy & Paperworkers Union of Canada (congrès canadien)▶ Annual CDA / CSEM Professional Conference and Annual Meetings / Canadian Diabetes Association (congrès canadien)▶ Esthétique SPA International (exposition commerciale)
4 ^e trimestre	<ul style="list-style-type: none">▶ Salon International de l'Auto de Montréal 2009 (exposition publique)▶ CROI 2009 / Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections (congrès américain)▶ AMERICANA 2009 / RÉSEAU environnement (congrès canadien)▶ Salon de la Beauté Montréal / ABA Allied Beauty (exposition commerciale)▶ Salon de la moto 2009 (exposition publique)

RÉPARTITION DES ESPACES OCCUPÉS

Congrès ■
Réunions, gala et événements spéciaux ■
Expositions ■



Lettres

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Nicole Ménard
Ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Montérégie

LETTRE À LA MINISTRE DU TOURISME

Madame Nicole Ménard
Ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Montérégie
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec)
G1R 2B5

Madame la Ministre,

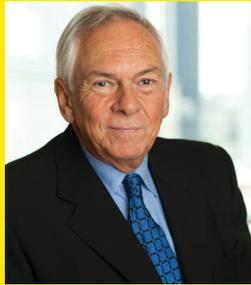
Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment vérifiés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Afin de se conformer aux exigences de cette Loi, la Société a mis un très grand soin à mettre en place les nouvelles pratiques de gouvernance.

Au cours de l'année financière 2008-2009, qui s'est terminée au 31 mars 2009, la Société a procédé à la séparation des fonctions de président du conseil et de président-directeur général. J'ai l'honneur d'avoir été confirmé au titre de président du conseil par le Conseil des ministres, une fonction que j'occupe avec grand enthousiasme.

C'est avec ce même enthousiasme et dévouement que les membres du conseil d'administration se sont acquittés de leurs tâches cette année. Je leur transmets par la présente mes plus sincères remerciements. Composé de 10 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements. Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ces opérations. En outre, il approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement. Le conseil approuve également le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

Conformément à la Loi, les comités émanant du conseil – les comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et des ressources humaines – se sont mis au travail ainsi que le démontre la liste de leurs réalisations décrites aux pages suivantes. Par ailleurs, nous avons mis un grand soin à présenter le présent rapport annuel conformément aux exigences de la *Loi portant sur la reddition des comptes*. Je tiens particulièrement à remercier les présidentes des trois comités pour leur dévouement ainsi que la direction du Palais, qui nous a accompagnés au cours de l'année.

Évoluant dans le cadre de la deuxième année de son *Plan stratégique 2007-2010*, la Société a effectué un suivi serré des actions entreprises en lien avec les objectifs fixés. En 2009-2010, le conseil se penchera principalement sur les perspectives d'avenir de la Société en développant les fondements du nouveau plan stratégique qui devra tenir compte des répercussions de la conjoncture

économique actuelle à court, moyen et long termes. Il s'agira principalement de déterminer la meilleure voie à suivre afin que la Société puisse maintenir sa position dans les trois marchés qu'elle couvre – les congrès, les expositions et les réunions, galas et événements spéciaux – et continuer à répondre efficacement aux attentes sans cesse grandissantes de ses clients. Face à une concurrence qui ne cesse de se renforcer, les innovations prévues dans le prochain plan stratégique seront essentielles à la croissance de la Société.

HOMMAGE À UN GRAND PRÉSIDENT

L'hiver 2009 aura été marqué par le départ de M. Paul Saint-Jacques, à la tête de la Société depuis neuf ans. M. Saint-Jacques aura été l'homme de toutes les situations. Du projet d'agrandissement à la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance en passant par l'élaboration du nouveau plan stratégique, il a accompagné la Société dans sa croissance, cherchant inlassablement à améliorer ses installations, ses produits et ses services de façon à ce que nous soyons prêts à rivaliser avec les centres de congrès du monde entier.

Par dessus tout, M. Saint-Jacques aura fait rayonner le Palais au-delà de ses murs et lui aura permis de prendre sa place au rang des joueurs importants du tourisme d'affaires de la métropole. Créer des liens solides avec nos partenaires – en particulier Tourisme Montréal – faisait d'ailleurs partie de ses priorités. Tout comme s'assurer que le Palais joue un rôle important dans la communauté.

Derrière les couleurs qui sont devenues l'emblème du Palais, il y a une âme et des idées qui ont aujourd'hui le mérite d'être entendues et prises en compte. À nous de continuer à porter le flambeau en mettant le cap sur la croissance et la productivité, les deux clés de notre réussite.

Claude Liboiron
Président du conseil d'administration
Société du Palais des congrès de Montréal



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Une année record pour souligner le 25^e anniversaire de la Société du Palais des congrès de Montréal... Que pourrait-on souhaiter de mieux ?

L'année 2008-2009 a en effet été la meilleure année de l'histoire de notre organisation en ce qui a trait au nombre d'événements tenus et aux revenus autonomes générés. Après avoir atteint un premier sommet en 2005 principalement grâce à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons fait au cours de la dernière année la preuve que nous étions bel et bien engagés sur la voie de la croissance. Au cours de cette année, malgré une conjoncture économique incertaine, la Société a accueilli 261 événements et leurs 554 068 participants pour encaisser des revenus autonomes de 17,9 millions de dollars, un sommet encore inégalé dans l'histoire du Palais. Les retombées économiques pour la métropole et le Québec ont atteint 168,2 millions de dollars. Nous avons également poursuivi nos efforts pour améliorer notre productivité, et ce, principalement en étant plus efficace dans la livraison des services à nos clients.

25 ANS D'UN PARCOURS UNIQUE

L'année 2008-2009 a marqué une étape importante dans la vie de notre institution. Le printemps 2009 a scellé la fin des festivités de notre 25^e anniversaire, un anniversaire placé sous le signe de la collaboration entre tous les partenaires de l'industrie touristique de la métropole. Cette thématique de collaboration n'a pas été choisie au hasard. Ce parcours que nous avons célébré est unique, car il a été façonné par les forces du marché, motivé par les défis à relever, stimulé par les changements à initier et récompensé par les réussites à savourer. Il n'aurait pas été ce qu'il est sans la contribution active de nos partenaires. Cette collaboration qui a fait la réputation de Montréal dans l'univers des congrès est encore plus nécessaire aujourd'hui alors que le Palais entre dans une ère teintée d'incertitude.

Je voudrais remercier les membres de l'industrie touristique montréalaise, en particulier Tourisme Montréal, les gens d'affaires de même que les représentants des centres d'enseignement universitaire et du milieu de la recherche publique et privée pour leur engagement à nos côtés dans la promotion de Montréal comme destination internationale de premier plan, aujourd'hui comme il y a 25 ans.

Nous évoluons dans un marché extrêmement concurrentiel où les destinations rivalisent de nouveautés et d'offres alléchantes pour attirer les clients. Aujourd'hui s'ajoute une nouvelle dimension peu favorable à notre essor : la conjoncture économique actuelle. Nous avons toujours envisagé l'avenir avec réalisme et cette année ne fera pas exception.

Au dernier trimestre de 2008-2009, nous avons commencé à ressentir les conséquences de la conjoncture économique actuelle : un congrès confirmé a été annulé, le nombre total de participants et de visiteurs aux événements a diminué, principalement pour les expositions publiques. Un congrès de grande envergure qui avait l'habitude de se tenir au Palais tous les ans depuis 1983 a été annulé en raison de la crise qui sévit depuis quelques années dans le secteur des pâtes et papier. Les tendances qui se dessinent depuis des années dans l'univers des congrès internationaux ont été exacerbées par la situation économique mondiale. Il nous faut donc agir, être encore plus présents et poursuivre de façon intensive le travail avec tous nos partenaires.

Le parcours de la Société se démarque aussi par sa couleur, le vert, une couleur qui sied bien au Palais, et ce, depuis de nombreuses années. Avec la publication de son *Plan d'action de développement durable 2008-2010* et ses nombreuses actions réalisées au nom de l'écoresponsabilité et du bien-être de la communauté, la Société s'est engagée clairement et publiquement sur la voie de l'avenir.

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

Pendant l'exercice 2008-2009, les réalisations ont été très nombreuses. Nos équipes ont été sollicitées à maintes reprises et ont toujours répondu à l'appel, quel qu'ait été le défi à relever. L'automne s'est révélé une saison particulièrement chargée en ce qui touche le nombre d'événements et l'ampleur de la livraison de services et nous avons été en mesure d'atteindre nos objectifs tout en améliorant notre productivité. Les employés de la Société méritent toute notre reconnaissance pour la qualité de leur travail et le niveau de leur engagement.

J'aimerais également souligner le départ à la retraite de Francine Forest, directrice de la production, au Palais depuis 25 ans. Son apport dans l'évolution des services à la clientèle du Palais est indéniable et c'est ainsi qu'elle a contribué au fil des ans à l'excellente réputation du Palais dans le monde.

Cette année, la Société a évolué dans le cadre de la deuxième année de son *Plan stratégique 2007-2010* prônant la croissance et la productivité. À noter parmi les réalisations :

- ▶ le renouvellement de l'entente de partenariat avec Tourisme Montréal;
- ▶ la mise en place, conjointement avec Tourisme Montréal, d'un fonds de développement pour l'aide aux congrès d'une durée de trois ans;
- ▶ l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action pour la relance du Club des Ambassadeurs;
- ▶ le développement d'outils de suivi des objectifs de vente;
- ▶ l'amélioration de l'offre avec l'introduction de traiteurs externes;
- ▶ l'élaboration et la mise en place d'un programme de gestion de la performance pour les employés réguliers;
- ▶ le début de la mise en place d'un programme de gestion des risques;
- ▶ l'élaboration d'un plan d'action en développement durable;
- ▶ la réalisation d'une étude de marché sur le secteur des réunions, galas et événements spéciaux;
- ▶ le renouvellement du contrat du Salon International de l'Auto de Montréal pour une durée de trois ans.

Au cours de l'année à venir, c'est avec détermination que nous continuerons sur la voie de la croissance et de la productivité tout en entamant une réflexion en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique de la Société.

La Société continue donc sur sa lancée. Un grand merci à tous ceux et celles qui l'accompagneront dans ce nouveau périple.



André Saucier, CGA
Président-directeur général par intérim
Société du Palais des congrès de Montréal

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2008-2009 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- ▶ la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- ▶ les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- ▶ des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

À Montréal, le 1^{er} juin 2009



André Saucier, CGA
Président-directeur général par intérim
Société du Palais des congrès de Montréal



La gouvernance

L'année 2008-2009 a été marquée par le départ en janvier de M. Paul Saint-Jacques, président-directeur général de la Société. Celui-ci a été remplacé par M. André Saucier, nommé président-directeur général par intérim et directeur exécutif des opérations et des finances.

Par ailleurs, conformément aux règles de gouvernance, la Société a procédé à la séparation des fonctions de président du conseil et de président-directeur général. M. Claude Liboiron a été nommé président du conseil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 10 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ces opérations. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 2008-2009, le conseil d'administration a tenu sept assemblées régulières dont cinq furent présidées par M. Saint-Jacques et deux par M. Liboiron, ainsi qu'une assemblée spéciale, présidée par M^{me} Carol A. Fitzwilliam.

Au cours des assemblées régulières du conseil, les membres ont recommandé au gouvernement les nominations du président par intérim du conseil et du président-directeur général par intérim et ont entériné la création d'un comité spécial pour l'embauche du nouveau président-directeur général de la Société. Ils ont également validé l'octroi de divers contrats (main-d'œuvre en entretien spécialisé, service de sécurité, service d'accès à débit primaire du système téléphonique, aménagement du parcours commémoratif, travaux de réaménagement du stationnement nord, réfection de la toiture) et adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment la politique du régime d'administration de la rémunération variable du personnel cadre et celle du personnel non cadre syndiqué, la version révisée du règlement de régie interne de la Société et le renouvellement du régime d'emprunts.

En ce qui a trait aux nouvelles pratiques de gouvernance, le conseil d'administration, sur les recommandations des comités du conseil, a procédé à la révision du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil et a établi le profil de compétence et d'expérience de ses membres. Il a également élaboré la liste des critères servant à l'évaluation annuelle du président-directeur général, des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités et a procédé à un premier exercice d'évaluation. Finalement, le conseil d'administration a révisé le règlement de régie interne de la Société et adopté une politique de diffusion de l'information.

L'assemblée spéciale a été consacrée au processus d'embauche du nouveau président-directeur général et au mandat à confier à une firme spécialisée dans le domaine.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président du conseil au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Liboiron ¹

Date de nomination au conseil d'administration :
juin 2004 ▶ Fin de mandat : mars 2011

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Groupe Teknika – HBA où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.

Francine Champoux ²

Date de nomination au conseil d'administration :
novembre 2006 ▶ Fin de mandat : novembre 2008

Francine Champoux est présidente de la société Strataide inc. Détentrice d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et d'un diplôme de deuxième cycle en administration sociale, M^{me} Champoux a fait carrière comme gestionnaire dans des sociétés privées et publiques et des organismes sans but lucratif. Elle est membre du comité d'analyses stratégiques « Affaires sociales » de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. M^{me} Champoux est également membre du conseil d'administration et du comité de nomination des conférenciers pour Le Cercle canadien ainsi que du conseil d'administration de Génération d'idée, organisme à but non lucratif. Elle effectue actuellement sa certification au Collège des administrateurs de sociétés.

Michèle Desjardins ³

Date de nomination au conseil d'administration :
décembre 2006 ▶ Fin de mandat : décembre 2008

Diplômée de l'Université Laval en sciences appliquées, option génie forestier, ainsi qu'en administration des affaires (MBA), Michèle Desjardins est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de l'Institut des Consultants en Management Certifiés (IMC). Présidente de Consultants Koby inc. depuis 1998, elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction générale à l'Institut de l'entreprise familiale, Price Waterhouse et Papiers Inter-Cité Itée. M^{me} Desjardins est membre du conseil d'administration de Quebecor World inc. – où elle agit au sein des comités suivants : comité de restructuration, comité de retraite, comité des ressources humaines et compensation et comité de nomination et de gouvernance – et du conseil d'administration de Cinémania.

Carol A. Fitzwilliam ⁴

Date de nomination au conseil d'administration :
novembre 2006 ▶ Fin de mandat : novembre 2008

Membre du Barreau du Québec, Carol A. Fitzwilliam est avocate et présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle pratique le droit depuis 1978.

D^r Pavel Hamet ⁵

Date de nomination au conseil d'administration :
août 2000 ▶ Fin de mandat : décembre 2008

D^r Pavel Hamet est diplômé en médecine de l'Université Charles de Prague et en médecine expérimentale de l'Université McGill. Il est professeur au Département de médecine de l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en génomique prédictive et chef du Service de médecine génique du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Ambassadeur Accrédité du Palais et Officier de l'Ordre national du Québec, D^r Hamet est également directeur du Laboratoire de médecine moléculaire de l'Hôtel-Dieu de Montréal et membre du conseil d'administration des entreprises et organismes suivants : le Centre d'entreprise et d'innovation de Montréal (CEIM), les Amis des Instituts de recherche en santé du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Institut national de recherche scientifique (Gouvernement du Québec), Prognomix, Medpharmgene, ISP 2010, Canadian Medical Hall of Fame, la Société de développement Angus (SDA) et le Conseil facultaire de la première faculté de médecine de l'Université Charles à Prague.

Suzanne Landry ⁶

Date de nomination au conseil d'administration :
décembre 2006 ▶ Fin de mandat : décembre 2008

Suzanne Landry, Ph. D., M. Fisc., FCA, FCMA est professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon à HEC Montréal. Elle est co-directrice du programme de maîtrise en droit, option fiscalité et responsable pédagogique du DESS en fiscalité. Avant de se joindre à HEC Montréal, madame Landry a été professeure à l'ESG-UQÀM et à l'Université Laval. Elle a travaillé pour une PME familiale à titre de contrôleur. Elle a également oeuvré au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) en certification et en fiscalité. Elle est aujourd'hui associée universitaire auprès de cette firme. Madame Landry est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de

l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec. Elle détient également la double désignation honorifique de FCA et de FCMA. Elle est éditrice de la Revue de Planification fiscale et successorale de l'Association de planification fiscale et financière. Madame Landry siège au Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec.

Charles Lapointe ⁷

Date de nomination au conseil d'administration : décembre 1990 ▶ Fin de mandat : novembre 2008

Charles Lapointe est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal – Tourisme Montréal depuis 1989. Membre de la Chambre des communes de 1974 à 1984, il a occupé diverses fonctions ministérielles. Il détient une licence en histoire de l'Université Laval. Grand Ambassadeur du Palais, il est également membre du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal, d'Aéroports de Montréal, du Partenariat du Quartier des spectacles et de la Société du Havre de Montréal.

Mirabel Paquette ⁸

Date de nomination au conseil d'administration : décembre 2004 ▶ Fin de mandat : décembre 2008

Détentrice d'un baccalauréat en gestion de HEC Montréal depuis 1995, Mirabel Paquette est directrice du marketing et des communications pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Saucier ⁹

Date de nomination au conseil d'administration : janvier 2009

Président-directeur général par intérim et directeur exécutif des opérations et des finances, André Saucier dirige l'ensemble des activités financières de la Société du Palais des congrès de Montréal. Avant de se joindre à l'équipe du Palais en 1997, André Saucier a travaillé au *Journal de Montréal* et au sein de plusieurs divisions de Provigo inc., entreprise d'envergure de la distribution et de la vente au détail de produits alimentaires. Diplômé en sciences comptables de HEC Montréal, André Saucier est membre de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (CGA) depuis 1988 et membre de l'Association des diplômés HEC depuis 1983. Il siège aux conseils d'administration de l'Association des riverains du Quartier international de Montréal, de la Société du Quartier de la santé de Montréal et de Tourisme Montréal.

Donat Taddeo ¹⁰

Date de nomination au conseil d'administration : juin 2004 ▶ Fin de mandat : novembre 2008

Diplômé de Stanford University et de l'University of Southern California, Donat Taddeo est vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés de l'Université de Montréal. Avant de se joindre à l'Université de Montréal, M. Taddeo a occupé les fonctions de président-directeur général de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Délégué du Québec à Rome pendant quatre ans, il a également été tour à tour doyen de la Faculté de lettres et de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia. M. Taddeo est également membre du conseil d'administration des Olympiques spéciaux du Québec et du conseil de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal.

Les membres du conseil d'administration



LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la Loi, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité de vérification.

Comité de gouvernance et d'éthique

Composition : Michèle Desjardins, présidente, Charles Lapointe et Donat Taddeo

Mandat : Selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés, pour la conduite des affaires de la Société.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008-2009.

Il a notamment élaboré et recommandé au conseil d'administration :

- ▶ l'adoption des modalités d'évaluation des membres, du fonctionnement du conseil et des comités;
- ▶ l'adoption de la politique de diffusion de l'information;
- ▶ l'adoption de la version révisée du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société;
- ▶ l'adoption de la version révisée du règlement de régie interne de la Société;
- ▶ l'adoption des modifications au code d'éthique du personnel;
- ▶ l'adoption du programme d'accueil et de formation des administrateurs;
- ▶ l'adoption de la charte du comité de gouvernance et d'éthique.

Également, le comité a assuré la planification et le suivi du premier exercice d'évaluation annuelle des membres du conseil, du fonctionnement du conseil d'administration et des comités, en a analysé les résultats et a fait rapport au conseil d'administration.

Finalement, le comité a analysé :

- ▶ les profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;
- ▶ les divers éléments liés à l'éthique devant être publiés dans le rapport annuel de la Société.

Comité des ressources humaines

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, Francine Champoux et Mirabel Paquette

Mandat : La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines.

Activités : le comité des ressources humaines s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2008-2009.

Il a notamment élaboré et recommandé au conseil d'administration :

- ▶ l'adoption des critères d'évaluation du président-directeur général;
- ▶ l'adoption du régime d'administration de la rémunération variable du personnel cadre et du personnel non syndiqué;
- ▶ la nomination de deux membres de la direction;
- ▶ l'adoption de la charte du comité des ressources humaines.

Également, le comité a analysé :

- ▶ le bilan annuel de la formation de la main-d'œuvre de la Société;
- ▶ le programme de planification de la relève des dirigeants;
- ▶ le programme de gestion de la performance pour le personnel régulier de la Société;

Finalement, le comité a procédé au suivi du programme de gestion et de planification de la relève.

Comité de vérification

Composition : Suzanne Landry, présidente, D^r Pavel Hamet et Claude Liboiron

Mandat : En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de vérification a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société et qui est portée à son attention, examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités : le comité de vérification s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2008-2009.

Il a notamment analysé et recommandé au conseil d'administration :

- ▶ l'approbation de la politique de disposition d'actifs de la Société;
- ▶ l'approbation des modifications apportées à la politique de frais de représentation et de voyage;
- ▶ l'approbation des états financiers au 31 mars 2008;
- ▶ l'approbation du renouvellement du régime d'emprunts à long terme;
- ▶ l'approbation du budget 2009-2010.

Également, le comité a analysé :

- ▶ le rapport du vérificateur général du Québec et le rapport à la direction au 31 mars 2008;
- ▶ les résultats trimestriels et les indicateurs de performance de l'exercice 2008-2009;
- ▶ le plan de vérification des états financiers au 31 mars 2009;
- ▶ le rapport spécial de vérification interne du processus d'achat.

Finalement, le comité a assuré le suivi :

- ▶ du dossier de la subvention gouvernementale pour 2008-2009 et 2009-2010;
- ▶ du dossier des papiers commerciaux;
- ▶ de l'implantation du programme de gestion des risques;
- ▶ du passage aux normes comptables internationales (IFRS);
- ▶ des poursuites contre la Société;
- ▶ du dossier de contestation des taxes municipales;
- ▶ de la planification de la vérification de fin d'année;
- ▶ de l'application des recommandations du vérificateur général du Québec;
- ▶ de la déclaration de la direction concernant les remises gouvernementales pour chaque trimestre de l'année.

La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Nom	Réunions				
	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité de vérification
	Réunions régulières (7)	Réunion spéciale (1)	6 réunions	7 réunions	8 réunions
Francine Champoux	7	0	-	7	-
Michèle Desjardins	6	1	6	-	-
Carol A. Fitzwilliam	6	1	-	7	-
D' Pavel Hamet	5	1	-	-	6
Suzanne Landry	6	1	-	-	8
Charles Lapointe	6	1	4	-	-
Claude Liboiron	6	0	-	-	7
Mirabel Paquette	5	1	-	7	-
Paul Saint-Jacques	5/5	-	-	-	-
André Saucier	2/2	-	-	-	-
Donat Taddeo	6	1	5	-	-

La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Il y a eu, au cours de l'année financière 2008-2009, sept (7) assemblées régulières, dont cinq (5) furent présidées par M. Paul Saint-Jacques et deux (2), par M. Claude Liboiron, ainsi qu'une (1) assemblée spéciale, présidée par M^{me} Carol A. Fitzwilliam. Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 86% au cours de la dernière année.

La rémunération des administrateurs

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général et le président-directeur général par intérim, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

Le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir en annexe).

Honoraires de vérification

En qualité de société d'État, la Société n'a pas à payer d'honoraires pour la vérification effectuée par le vérificateur général du Québec.

La rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

Nom et fonction	Salaire	Boni
Paul Saint-Jacques ¹ Président-directeur général	123 169 \$	13 171 \$
André Saucier ² Président-directeur général par intérim et directeur exécutif des opérations et des finances	126 564 \$	5 692 \$
Robert Cazalais Directeur des ventes	112 114 \$	5 442 \$
Mario Poirier Directeur de l'immeuble	109 895 \$	7 397 \$
Chrystine Loriaux Directrice du marketing et des communications	100 776 \$	6 783 \$

¹ M. Paul Saint-Jacques a quitté ses fonctions le 9 janvier 2009.

² À la suite du départ de M. Paul Saint-Jacques, M. André Saucier a été nommé président-directeur général par intérim le 12 janvier 2009.

LA DIRECTION AU 31 MARS 2009

L'ÉQUIPE DE DIRECTION AU 31 MARS 2009

André Saucier ¹

Président-directeur général par intérim et directeur exécutif des opérations et des finances

Robert Cazalais ²

Directeur des ventes

Élaine Legault ³

Directrice de la production

Chrystine Loriaux ⁴

Directrice du marketing et des communications

Jacinthe Mauger ⁵

Directrice des ressources humaines

Mario Poirier ⁶

Directeur de l'immeuble

André Tardif ⁷

Directeur de l'exploitation

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2009

Jacques Allain

Chef de service, aménagement et manutention

Robert Charron

Chef de service, sécurité et service aux usagers

Raymond Guay

Chef de service, entretien spécialisé

Michel Huneault

Chef de service, informatique

Jean Legault

Chef de service, services-conseils

Robert Lessard

Chef de service, relations de travail et gestion de politiques et programmes

Gérard Michaud

Gestionnaire de projets

Joane Montpetit

Chef de service, ressources financières

Diane Paquin

Chef de service, contrats et réglementation

Catherine Paul

Chef de service, soutien commercial

Lucie Vaillancourt

Contrôleur

L'équipe de direction





Les responsabilités sociales

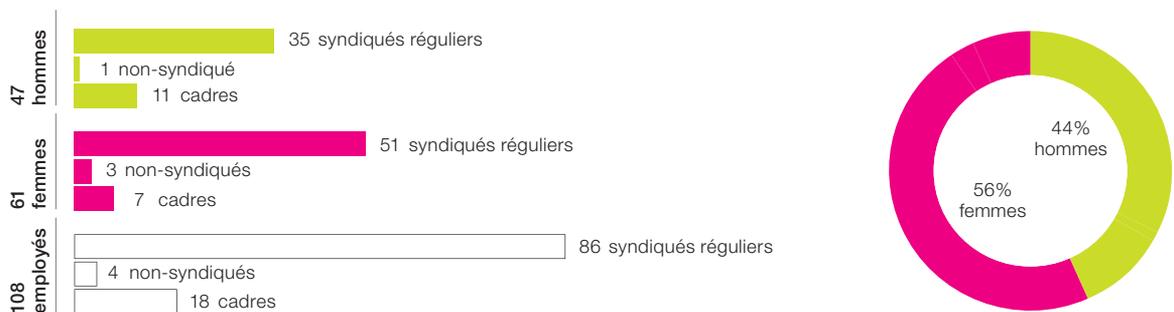
LES RESSOURCES HUMAINES

LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉQUILIBRE DES EMPLOYÉS

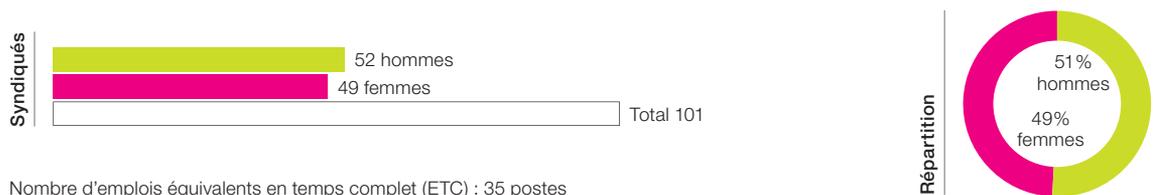
La Société propose à ses employés divers programmes pour favoriser leur bien-être et l'équilibre entre travail et vie privée.

- ▶ **Session de sensibilisation des employés en cas de pandémie** : jalon important dans l'élaboration du plan de continuité de la Société, cette conférence présentée par l'Institut national de santé publique a été suivie par une démonstration sur l'efficacité du lavage des mains au moyen de machines à rayons ultraviolets. L'ensemble des employés réguliers du Palais, les représentants de fournisseurs et les représentants de Tourisme Montréal ont assisté à cette session de sensibilisation.
- ▶ **Clinique de vaccination contre la grippe** : la Société a organisé – comme tous les ans depuis 2003 – une clinique de vaccination contre la grippe et a partagé les coûts de la vaccination en assumant les honoraires de l'infirmière.
- ▶ **Capsules santé** : les employés ont accès à des capsules santé sur le site Intranet.
- ▶ **Conditionnement physique** : la Société informe ses employés en permanence sur les centres de conditionnement physique avec lesquels elle a des ententes et qui offrent à ses employés des tarifs privilégiés.
- ▶ **Programme d'aide aux employés** : en vigueur depuis 1991, le Programme d'aide est proposé au personnel régulier qui fait face à des difficultés personnelles ou professionnelles. Il s'agit d'un service préventif ou de soutien qui a été utilisé par près d'un employé sur cinq au cours de la dernière année.
- ▶ **Programme de vélos en libre service** : deux vélos en libre service sont mis à la disposition des employés qui souhaitent se déplacer à proximité du Palais. Ce programme est offert en collaboration avec Voyagez futé, Centre de gestion des déplacements.
- ▶ **Horaires variables** : afin d'aider ses employés à concilier vie personnelle et vie professionnelle, la Société offre l'horaire variable avec plages horaires fixes.
- ▶ **Programme sur le tabac** : en plus d'offrir un environnement de travail exempt de fumée, la Société consent à fournir une aide financière pour le remboursement partiel d'un traitement visant à aider un employé qui le souhaite à arrêter de fumer.

Répartition de l'effectif régulier au 31 mars 2009



Répartition de l'effectif à l'événement au 31 mars 2009



Ressources

Réussir ensemble

LE PROGRAMME DE GESTION DE LA PERFORMANCE

L'implantation de la gestion de la performance est un dossier de grande importance qui a été piloté par la Direction des ressources humaines du Palais. Évoluant dans un marché très compétitif, il est primordial pour la Société d'atteindre des résultats satisfaisants en encadrant adéquatement la contribution de chacun, le travail de chaque employé permettant ainsi à l'ensemble de bien performer.

Sous la thématique **Réussir ensemble**, ce programme vise à reconnaître le rendement d'une équipe en s'assurant de considérer le rendement individuel de ses membres, le tout afin que l'organisation atteigne ses objectifs.

C'est ainsi que la contribution et le rendement de chaque employé sont encadrés en tenant compte de son savoir, son savoir-faire et son savoir-être. Cette démarche constructive est basée sur des faits et vise la reconnaissance, l'encouragement et l'amélioration continue. En plus de favoriser le dialogue entre l'employé et son gestionnaire, ce programme fait le lien entre les responsabilités et les objectifs de travail de l'employé et ceux de l'organisation. Le programme a pour but d'aider les employés à poursuivre des objectifs personnels clairs et réalisables. Dans le même ordre d'idée, la Société vise l'actualisation du potentiel de chaque employé en planifiant le développement approprié de ses compétences, un élément essentiel à la progression de chaque employé qui doit s'adapter aux exigences du poste et aux besoins de l'organisation.

Au cours de l'année, la Direction des ressources humaines a terminé l'élaboration du programme **Réussir ensemble**, qui impliquait l'accompagnement des gestionnaires et des rencontres avec les représentants syndicaux, les employés et les gestionnaires. Un plan de communication ainsi qu'une trousse de l'employé sur l'Intranet et des outils de soutien aux gestionnaires ont également été élaborés.

La mise en œuvre permanente du programme a été lancée le 1^{er} avril 2009.



humaines

LA FORMATION DES EMPLOYÉS ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le plan de formation de l'année 2008-2009 a été adapté aux objectifs du plan stratégique de la Société. Les formations ont touché plus particulièrement les domaines suivants :

- ▶ **Accueil et service à la clientèle** : des efforts particuliers en formation ont été faits afin d'aider les employés à mieux connaître les obligations de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées* ainsi que les adaptations apportées au bâtiment. Il a aussi été question de l'adaptation des pratiques d'accueil auprès des personnes handicapées et des personnes âgées.
- ▶ **Habilités et outils de gestion** : une formation sur la supervision fonctionnelle a été élaborée dans le but de permettre au personnel syndiqué qui a un rôle de supervision d'acquies les compétences essentielles aux responsabilités de supervision. Un projet pilote a été mené en collaboration avec les chargés en gestion d'événements au sein de l'équipe de production.

Par ailleurs, les gestionnaires ont participé à des formations les aidant à intégrer le processus de gestion de la performance aux pratiques de gestion et à développer des compétences stratégiques en gestion du changement.

- ▶ **Connaissance des produits et des services** : des formations internes ont été données aux équipes des ventes et de la production pour leur permettre de mieux comprendre les services de traiteur externe, le dédouanement, les événements écoresponsables et les services audiovisuels.
- ▶ **Réglementation gouvernementale** : afin de favoriser une gestion adéquate dans le respect des réglementations gouvernementales, les gestionnaires ont reçu une formation concernant l'intégration des nouvelles normes gouvernementales en matière de contrats de services, d'approvisionnement et de construction. Par ailleurs, des membres des équipes du marketing et des communications et de l'approvisionnement ont participé à une formation sur le développement durable.

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2008-2009

Statuts d'emploi	Embauche totale 2008-2009	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes Handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi*
Réguliers	8	2	-	-	1	3	38%
Occasionnels	19	5	-	-	-	5	26%
Étudiants	-	-	-	-	-	-	-
Stagiaires	1	-	-	-	-	-	-

* Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2008-2009 dans le statut d'emploi.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2008		2009	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	9	8,4	10	9,2
Autochtones	-	-	-	-
Anglophones	1	0,9	1	0,9
Personnes handicapées	-	-	1	0,9

- ▶ **Technologie** : tous les employés ont eu accès à des formations leur permettant de développer leurs compétences en ce qui touche la technologie en place. Les équipes informatique, audiovisuelle et des télécommunications ont reçu des formations à la suite de l'implantation de nouvelles technologies.
- ▶ **Santé et sécurité** : dans le but de maintenir un niveau optimal de bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité du travail, des formations ont été offertes à différentes équipes sur l'utilisation des plates-formes élévatrices et sur le secourisme en milieu de travail.
- ▶ **Certification** : la Société a soutenu des employés dans l'obtention de certification ou d'accréditation professionnelle (certifications CMP, ESTA, BOMI, PMP en cours).
- ▶ **Retraite** : cinq employés se sont prévalus de la formation donnée par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

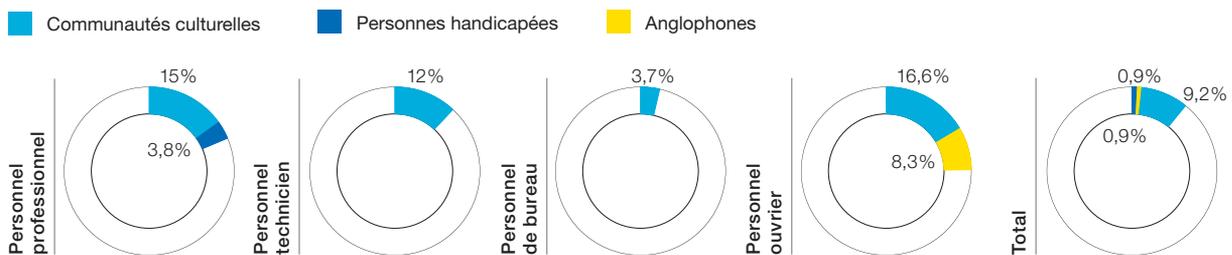
Au total, 76 employés ont reçu de la formation représentant un total de 1 802 heures. Cette année, 1,3% de la masse salariale a été consacrée à la formation. Sur les trois dernières années, le pourcentage de la masse salariale utilisée a été en moyenne de 1,16%.

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

La Société a dépassé l'objectif d'embauche annuel de 25% fixé par le gouvernement du Québec en ce qui concerne les nouveaux employés réguliers et occasionnels provenant de communautés culturelles ou étant handicapés.

Elle a atteint la cible gouvernementale de 9% de l'effectif régulier pour les membres des communautés culturelles.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2009



Embauche totale au cours de la période de 2008-2009



* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

** Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs



ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Plusieurs améliorations de l'accessibilité du Palais pour les personnes handicapées ont été mises en œuvre, telles que l'ajout de messages vocaux dans les ascenseurs annonçant les étages et de barres d'appui dans les toilettes.

LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2008-2009 dans le but d'améliorer la santé et la sécurité du travail, dont :

- ▶ l'émission d'une nouvelle directive sur le port d'équipement de protection individuelle obligatoire;
- ▶ l'évaluation ergonomique des postes de travail;
- ▶ le travail sur les caniveaux (nivellement des cornières, remplacement des boîtiers de service, uniformisation du poids des plaques);
- ▶ le correctif apporté à la température du kiosque d'information touristique;
- ▶ l'évaluation de la conformité du quai de transbordement aux normes de sécurité, résultant en un bilan conforme;
- ▶ l'analyse d'échantillons prélevés dans la salle d'archives à la suite d'une infiltration d'eau, sans qu'aucun danger pour la santé n'ait été décelé;

- ▶ la modification des portes coupe-feu situées à proximité des ascenseurs de l'édifice Tramways;
- ▶ l'installation d'éclairage d'urgence à la centrale des équipements techniques.

LA RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DES EMPLOYÉS

Au total, 40 employés ont été honorés lors d'un événement de reconnaissance visant à souligner leurs 5, 10, 15, 20 et 25 ans de service. Parmi ceux-ci, 13 employés ont célébré leurs 25 ans de service.

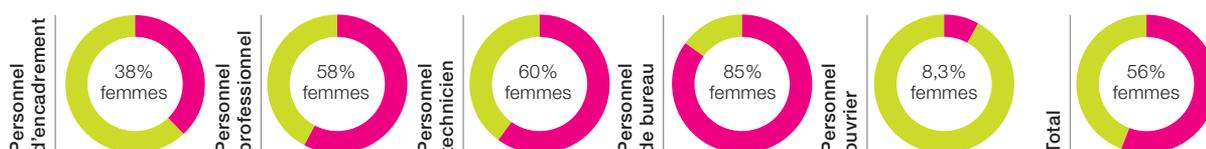
LA MISE À JOUR DES DESCRIPTIONS DE POSTES DU PERSONNEL

La refonte des descriptions de postes du personnel s'est poursuivie au cours de l'année 2008-2009. Comme ces descriptions constituent un outil de connaissance, de communication et de dialogue, la Société juge qu'il est important de s'assurer de l'exactitude continue du descriptif de manière à tenir compte de l'évolution des structures et des processus de travail. Le contenu des descriptions n'est pas un portrait exhaustif des tâches à effectuer dans un poste donné; il s'agit plutôt de la présentation des responsabilités-clés. Un lexique définissant des tâches pouvant être accomplies dans l'exercice de certaines responsabilités a été élaboré pour quelques postes, de façon à ce que la description demeure simple et synthétique.

Taux d'embauche des femmes en 2008-2009 par statut d'emploi



Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2009



EXIGENCES LÉGALES

Politique linguistique

- ▶ Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société, adoptée en 2000, définit des règles qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel.
- ▶ Le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille sur l'application de la politique et organise annuellement une activité visant à sensibiliser les employés à ce sujet. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et nos employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

- ▶ La Société accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle détient tant à l'égard de son personnel que de sa clientèle. La Société s'assure que l'accès et l'utilisation d'information à caractère personnel se limite aux individus qui en ont besoin dans le cadre de leur travail, à des fins opérationnelles ou administratives obligatoires.
- ▶ Au cours de l'année, il y a eu une demande d'accès à l'information qui a été traitée dans les 20 jours prévus par la loi.

Code d'éthique et de déontologie

- ▶ La Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, aucun cas n'a été traité et aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du vérificateur général du Québec

- ▶ Pour faire suite aux recommandations du vérificateur général du Québec, la Société a poursuivi ses efforts afin d'améliorer la sécurité des systèmes informatiques. Une nouvelle politique de sécurité informatique a été élaborée et approuvée par le comité de direction en janvier 2009 et est en vigueur depuis cette date.
- ▶ De plus, la Société a élaboré une nouvelle directive encadrant la création et la gestion des mots de passe qui était implantée à 60% au 31 mars 2009. L'implantation sera complétée au cours du premier trimestre de la prochaine année financière.
- ▶ En ce qui concerne l'approbation des écritures de journal, la recommandation a été implantée à la satisfaction du vérificateur général du Québec.
- ▶ Finalement, la nouvelle recommandation visant le processus de divulgation des irrégularités liées au code d'éthique et de déontologie des employés sera mise en vigueur en juin 2009. Ainsi, la confidentialité du processus de divulgation sera assurée.

UN COUP DE POUCE

considérable

Le 11 septembre dernier, 72 employés du Palais des congrès de Montréal ont participé à leur première **Journée Coup de pouce**, un événement visant à aider la communauté locale. Cette journée d'entraide, lancée dans le cadre du 25^e anniversaire du Palais des congrès, a démontré l'engagement du Palais et de son personnel envers la communauté en dépassant largement l'objectif de participation de 50 bénévoles.

Quatre secteurs étaient visés par les activités de la journée : l'enfance, l'environnement, la famille et l'itinérance. Répartis en équipes, les employés du Palais se sont dirigés vers cinq organismes pour effectuer des travaux et contribuer à leur mission respective.

Avec Zip Ville-Marie, les bénévoles du Palais ont nettoyé les berges du canal Lachine, tandis que d'autres triaient des denrées pour Moisson Montréal. À la Maison Labre, les bénévoles ont fait des travaux d'amélioration et servi des repas. À l'Accueil Bonneau, ils ont participé à la préparation et au service des repas pendant que d'autres volontaires effectuaient des travaux d'entretien à la Maison des enfants, un établissement voué aux jeunes dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve de Montréal.

Animés par un esprit d'entraide et de partage, les employés ont donné un coup de pouce considérable à des organismes qui se dévouent jour après jour pour faire une différence dans leur milieu. Très heureux de leur expérience, les employés du Palais sont résolument fiers du succès récolté par leurs efforts et ont profité de la fin de la journée pour partager leurs expériences.



Développement

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Société du Palais des congrès de Montréal est assujettie à la *Loi sur le développement durable* depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette loi donne à la Société un cadre réglementaire lui permettant de rassembler toutes les actions qu'elle a entreprises à ce titre depuis plusieurs années. En effet, la Société n'a pas attendu la promulgation de la Loi pour agir : sa politique environnementale, son programme d'accompagnement des événements écoresponsables, la certification écologique de son bâtiment ainsi que les diverses actions mises sur pied pour le bénéfice de la communauté montréalaise font partie d'un seul et même élan qui découle d'un engagement sérieux en matière de développement durable.

Ce nouveau cadre réglementaire permet également à la Société de confirmer son rôle de partenaire majeur d'une industrie touristique prête à contribuer activement au développement durable. Première grande ville du monde à avoir signé la charte en géotourisme de la National Geographic Society, Montréal s'est engagée dans la voie d'un tourisme valorisant le caractère géographique de la destination, son environnement, sa culture, sa valeur esthétique, son patrimoine et le bien-être de ses habitants.



En avant

AVEC LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2010

Dans son *Plan d'action de développement durable 2008-2010*, en présentant les principales actions qu'elle poursuit aujourd'hui et qu'elle compte entreprendre dans les prochaines années, la Société affirme que le développement durable fait partie de ses priorités. À titre d'acteur privilégié dans l'industrie du tourisme d'affaires, elle est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans l'évolution des mentalités et des pratiques en faveur du développement durable. Elle contribue activement à sensibiliser ses partenaires et ses sous-traitants à l'importance du développement durable en les incluant dans ses démarches et en s'impliquant dans la communauté et au sein de l'industrie touristique.

Grâce à une démarche environnementale entreprise en 2000 et des méthodes mises à l'épreuve à plusieurs reprises, la Société se positionne comme un interlocuteur sérieux en matière d'organisation d'événements écoresponsables. Cette démarche apporte un éclairage nouveau à sa mission première de sollicitation et d'accueil de congrès, d'expositions et d'événements spéciaux et lui permet d'intégrer les trois dimensions du développement durable – les dimensions sociale, économique et environnementale – à l'ensemble de ses activités.

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2010* de la Société du Palais des congrès de Montréal est en ligne au www.congresmtl.com/environnement.

ent durable

VERS UNE NOUVELLE CERTIFICATION ÉCOLOGIQUE

Cette année, la Société a entrepris des démarches pour obtenir un niveau de certification supérieur auprès de la Building Owners and Managers Association (BOMA). Rappelons qu'en 2005, le Palais se retrouvait parmi les premiers centres des congrès au Canada à obtenir la certification BOMA BEST, soulignant ainsi les efforts exceptionnels déployés pour améliorer la gestion environnementale de ses installations. Par ailleurs, la Société a poursuivi cette année ses pratiques touchant à la réduction de consommation d'eau, au recyclage, à la gestion des matières dangereuses et des substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi qu'à l'entretien des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation. De plus, la préférence a été donnée aux achats écologiques, tels que les produits écoresponsables et biodégradables pour l'entretien ménager.

DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Au cours de l'année 2008-2009, la Société a poursuivi ses efforts permettant d'atteindre des économies d'énergie totales de 21,5% par rapport à l'année de référence 2004-2005. Les nouvelles initiatives représentent des économies additionnelles de 85 445 \$ par année. Le cumul des économies d'énergie totalise 457 921 \$ depuis 2004-2005. Rappelons que la cible gouvernementale de réduction de consommation d'énergie établie pour les ministères et organismes est de 12% et qu'elle doit être atteinte en 2009-2010.

Ces économies d'énergie sont le résultat de plusieurs facteurs, notamment :

► **Une démarche d'optimisation continue de fonctionnement**

Le partenariat avec Ressources Naturelles du Canada pour l'implantation du logiciel DABO – concernant la surveillance continue des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation – s'est poursuivi. L'année fut d'ailleurs marquée par l'application concrète de cet outil au traitement et à l'analyse des données en vue d'optimiser son fonctionnement et de le rendre plus efficace et économique.

► **L'optimisation des systèmes électromécaniques d'éclairage** (communément appelée *recommissioning* de l'éclairage)

Cette mesure a permis de réduire de près de 50 % le nombre de composantes d'éclairage dans les salles mécaniques, les entrepôts, les

corridors de service et les issues de secours, tout en surpassant les niveaux fonctionnels et sécuritaires. Le positionnement des sources d'éclairage en fonction des besoins liés aux espaces desservis (aires de véhicules, salles mécaniques) a aussi été grandement amélioré.

► **La conversion de l'enseigne lumineuse du Palais**

La source d'éclairage de l'enseigne lumineuse du Palais des congrès de Montréal sur la façade est, donnant sur la rue Saint-Urbain, a été remplacée par des diodes lumineuses (*LED*). Le résultat est supérieur et la puissance électrique requise, près de 10 fois inférieure à celle alimentant les fluorescents d'origine.

► **L'unification de deux réseaux d'air comprimé**

Cette modification a permis l'utilisation d'un seul compresseur au lieu de deux tout en conservant la flexibilité.

► **L'implantation de séchoirs à mains efficaces et éconergétiques**

Commencée en 2008-2009 avec l'installation de 43 nouveaux séchoirs, soit 20% des équipements en place, cette mesure se poursuit au cours du premier trimestre de l'année 2009-2010.

Pour le groupe de travail en économie d'énergie, 2008-2009 a également été une année de préparation, de planification et d'orientation de projets majeurs visant le remplacement d'équipements peu performants sur le plan énergétique ou l'optimisation de leurs interactions.

UNE MOBILISATION EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

Beaucoup d'efforts ont été déployés dans l'installation de nouveaux compteurs d'eau, de concert avec la Ville de Montréal. Toute l'infrastructure a été mise en place pour accueillir ces appareils de mesure essentiels au contrôle et à la gestion de cette ressource, lesquels seront installés dès qu'ils seront fournis par les autorités municipales. Outre les compteurs d'eau, la Société a pris en main la gestion de l'eau consommée dans son bâtiment en complétant le remplacement de tous les robinets de chasses d'eau des urinoirs, diminuant ainsi le débit à 0,5 litre par utilisation. Toutes les anciennes toilettes grandes consommatrices d'eau ont par ailleurs été remplacées par des toilettes avec chasse d'eau à faible débit requérant 50% moins d'eau.

À ces mesures d'économie d'eau s'est ajouté au printemps 2009 un nouveau système d'irrigation efficace pour l'aménagement paysager de l'esplanade.

POUR CHANGER LE COURS DES ÉVÉNEMENTS : LE LANCEMENT OFFICIEL DU PROGRAMME ÉCORESPONSABLE

Afin d'étendre la portée de ses efforts à ses clients, la Société propose une offre complète d'options écoresponsables. Considérant que chaque geste compte, le Palais encourage ses clients à organiser des événements écoresponsables et s'engage à les accompagner dans leurs démarches en s'adjoignant, lorsque nécessaire, l'aide de partenaires spécialisés. Au cours de l'année 2008-2009, un total de 21 événements tenus au Palais ont intégré des pratiques écoresponsables. L'objectif de la Société est de constamment faire augmenter le taux de participation de ses clients en les sensibilisant et en les encourageant à initier des démarches écoresponsables dans le cadre de leurs événements et en les incitant à faire plus d'année en année. Les services proposés à la carte sont à la mesure des besoins réels des clients et à la hauteur de leurs capacités. Ainsi, la Société évite de tomber dans le piège de la mascarade écologique (*greenwashing*).

Au cours de l'année 2008-2009, un programme écoresponsable expliquant le positionnement du Palais – *Pour changer le cours des événements* – a été élaboré et mis en œuvre avec la diffusion d'un argumentaire et la tenue d'une formation spécialisée auprès d'une clientèle interne. La mise en œuvre de ce plan se poursuit au premier trimestre 2009-2010 avec le lancement du programme auprès d'une clientèle externe de clients, de fournisseurs et de partenaires du Palais.

L'offre écoresponsable du Palais est détaillée dans le guide *Organiser un événement écoresponsable au Palais des congrès de Montréal*, qui peut être téléchargé à partir du site Internet du Palais : www.congresmtl.com/environnement.

DE NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE

La communication entourant toute action environnementale est primordiale pour la Société qui prend très au sérieux son rôle d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'innover. En 2008-2009, la Société a affiché son engagement envers le développement durable de plusieurs façons :

- ▶ En développant de nouveaux outils de communication électroniques, dont l'utilisation d'un système d'envoi de masse de bulletins électroniques qui a permis de réduire la consommation de papier, de communiquer de façon rapide et de mesurer précisément le taux de pénétration.

- ▶ En effectuant des améliorations majeures au site Internet www.congresmtl.com avec pour objectif d'améliorer l'interactivité du site. Il y a eu, entre autres, l'ajout de formulaires de demande de réservation en ligne et de bannières publicitaires pour annoncer les salons publics, l'élaboration d'une section réservée aux Ambassadeurs, ainsi que le raffinement des plans 3D interactifs.
- ▶ En mettant en ligne un site consacré au 25^e anniversaire du Palais.
- ▶ En utilisant de façon systématique du papier recyclé.
- ▶ En élaborant un nouveau concept de produits promotionnels qui diffusent un message écoresponsable tout en étant confectionnés à partir de matériaux recyclés.
- ▶ En produisant une publicité institutionnelle axée sur l'écoresponsabilité *Derrière les couleurs, il y a des idées vertes*.
- ▶ En encourageant les visiteurs et les délégués à utiliser les transports en commun et les nouveaux vélos Bixi pour se rendre au Palais, ou même à venir à pied !
- ▶ En distribuant à tous les employés des verres et des tasses arborant le message écoresponsable du Palais, en vue de réduire la consommation des gobelets en carton.
- ▶ En menant un projet pilote sur la gestion de courriels et la gestion des dossiers électroniques afin de réduire la quantité de papier utilisé.
- ▶ En identifiant plus clairement tous les bacs de recyclage des aires publiques afin d'en accroître l'utilisation.

À L'AFFÛT DES NOUVELLES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Une démarche environnementale se raffine avec le temps et la Société est très sensible à la faire évoluer dans le bon sens. À l'affût des meilleures pratiques à adapter à ses besoins et à ceux de ses clients, la Société était représentée au Green Marketing Conference en octobre 2008 à Toronto et au Symposium international de développement durable du tourisme en mars 2009 à Québec. La Société poursuit également son travail au sein du comité Vert mis sur pied par Tourisme Montréal.



QUELQUES ÉVÉNEMENTS VERTS AU PALAIS EN 2008-2009

Expo de Canadian Tire 20 et 21 septembre 2008	Événement écoresponsable réalisé en collaboration avec Canadian Tire, Takt Étik et le Palais Répartition des matières recueillies Plastique / Verre / Métal 391,5 kg 4% Papier / carton 8 102,5 kg 83% Total des matières recyclables recueillies 8 494,0 kg 87% Déchets destinés à l'enfouissement 1 274,0 kg 13%
Informatique – Santé 20 et 21 novembre 2008	Compostage des matières organiques Poids des matières compostables recueillies 346,0 kg
Salon International de l'Auto de Montréal du 15 au 25 janvier 2009	Cueillette de tous les plastiques recouvrant les autos et les tapis lors du montage Poids des plastiques 2 751,0 kg
Shopper's Drug Mart du 28 février au 2 mars 2009	Cueillette de bannières en vinyle Le Palais a invité Loto-Québec à récupérer les bannières afin qu'elles servent à recouvrir des coussins prêtés aux visiteurs des événements commandités par Loto-Québec, tels que le Festival international de jazz de Montréal.
Americana du 17 au 20 mars 2009	Compostage dans les cuisines de Capital Traiteur et au niveau de l'exposition, avec des bénévoles formés par Takt Étik. Poids des matières compostables recueillies 250,0 kg
Assises annuelles 2009 Fédération des caisses Desjardins 26, 27 et 28 mars 2009	Événement écoresponsable avec pesée des matières et compostage Répartition des matières recueillies Plastique / Verre / Métal 138,0 kg 11% Papier / Carton 244,4 kg 20% Matières compostables 515,7 kg 41% Total des matières recyclables ou compostables recueillies 898,1 kg 72% Déchets destinés à l'enfouissement 353,0 kg 28%



Impact

ENVIRONNEMENTAL MOYEN D'UN DÉLÉGUÉ PARTICIPANT À UNE CONFÉRENCE

Un délégué génère **27,6 kg** de déchets, consomme **3 202 L** d'eau et produit **643,6 kg** d'émissions de gaz à effet de serre.

Source : *Green Meeting Industry Council, 2008*

UN PALAIS QUI CONTRIBUE AU BIEN-ÊTRE DE SA COMMUNAUTÉ

Prenant à cœur sa responsabilité sociale, le Palais, en collaboration avec ses partenaires, a poursuivi diverses actions au bénéfice de la communauté montréalaise, parmi lesquelles on note :

- ▶ L'initiative de bienveillance communautaire en partenariat avec Tourisme Montréal qui préconise le réemploi de matériels inutilisés à l'occasion de certains congrès ou expositions. C'est ainsi que papeterie, sacs de délégués ou objets promotionnels trouvent une nouvelle vie dans trois organismes de bienfaisance montréalais.
- ▶ La remise des surplus de nourriture intouchée par le fournisseur en services alimentaires du Palais, Capital Traiteur, à un établissement venant en aide aux sans-abris de la métropole.
- ▶ La participation des employés à la **Journée Coup de pouce** organisée par la Société. En septembre 2008, cette journée a connu un succès retentissant auprès de l'ensemble du personnel de la Société. Pendant cette journée philanthropique, les employés se sont dévoués à la cause d'un organisme communautaire. Certains employés se sont même engagés à continuer ce genre d'activités au sein de leur propre communauté. L'événement a également permis aux employés de mieux connaître certains collègues qu'ils n'ont pas la chance de côtoyer normalement.

LE PALAIS APPUIE L'HEURE DE LA TERRE

La Société est fière d'avoir appuyé l'initiative de WWF-Canada en participant à l'événement *l'Heure de la Terre* le samedi 28 mars 2009, entre 20 h 30 et 21 h 30. À cette occasion, le Palais a éteint les lumières dans ses bureaux administratifs et dans les espaces libres. Cependant, afin d'assurer la sécurité de la clientèle et des visiteurs, l'éclairage a simplement été réduit dans les aires publiques et les locaux occupés.

Le suivi du Plan stratégique

2007 ▶ 2010

Croissance

L'exercice 2008-2009 représente la deuxième année du *Plan stratégique 2007-2010* du Palais des congrès de Montréal. Toutes les actions entreprises cette année l'ont été dans le respect des deux orientations stratégiques établies dans le Plan, soit la croissance et la productivité. Le comité de direction a d'ailleurs effectué un suivi serré du plan stratégique et élaboré un plan d'action pour permettre à la Société de poursuivre sa croissance dans les trois marchés qu'elle cible et d'améliorer sa productivité sur différents plans.

CHOIX STRATÉGIQUE 1 LA CROISSANCE

Afin de maintenir sa part de marché dans un environnement extrêmement concurrentiel et sans cesse en mouvement, la Société fait de la croissance sa priorité.

POUSUIVRE LA CROISSANCE DANS LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Développer un plan de commercialisation

- ▶ *Analyse du potentiel du marché des réunions, galas et événements spéciaux* : ce secteur ayant connu une forte hausse au cours des deux dernières années, une étude a été réalisée dans le but de mieux comprendre la dynamique et le potentiel de ce marché.

Élaborer et réaliser un programme de vente

- ▶ *Poursuite de la définition du système de ventes* : les outils de gestion des ventes ont été raffinés et donnent un portrait de tous les marchés incluant des unités de mesure sur les revenus prévus, le nombre de délégués et le nombre de pieds carrés prévus. Des tableaux de bord et des indicateurs de performance ont été établis et feront dorénavant l'objet d'un suivi rigoureux.
- ▶ *Mise en place de nouvelles activités de vente « in-markets »* : il s'agit d'une approche de vente plus discrète qui consiste à organiser des séminaires localement dans des marchés où il existe un potentiel commercial. Ces sessions d'information traitent de différents sujets tout en permettant d'établir des liens avec les intervenants décisionnaires. En 2008-2009, deux séminaires ont été organisés, l'un à Paris et l'autre à Genève.

- ▶ *Ajout d'un poste de délégué, marché international* : pour maintenir le positionnement du Palais sur le marché des congrès internationaux, un poste de délégué commercial a été ajouté à l'équipe de ventes du marché international.

Revoir et développer les outils promotionnels

- ▶ *Refonte des publicités institutionnelles* : les trois axes de communication retenus pour les nouvelles publicités du Palais sont la qualité du service à la clientèle, le témoignage d'un décideur d'une grande association et le témoignage du président du Club des Ambassadeurs, qui jouit d'une grande notoriété dans le milieu. Afin de maximiser chaque dollar investi, le plan média a été élaboré en partenariat avec Tourisme Montréal.
- ▶ *Refonte du cahier de candidature* : un travail de recherche et d'analyse de la concurrence a été effectué dans le but de procéder à la refonte complète du cahier de candidature du Palais sur le marché international et d'asseoir le positionnement tant du Palais que de la destination. Le cahier de candidature est une pièce essentielle dans le développement des affaires du Palais. En 2008-2009, 86 cahiers de candidature ont été déposés (20 sur le marché international et 66 en Amérique du Nord).
- ▶ *Déploiement de nouveaux outils de communication électroniques* : en 2008-2009, de nombreux efforts ont été faits pour développer la communication électronique sous toutes ses formes. Le site Internet du Palais a connu des développements majeurs, dont l'introduction de bannières publicitaires pour les salons publics, la création de nouvelles sections (traiteurs, tournages) et d'une section sécurisée réservée aux Ambassadeurs, la mise en ligne de formulaires de vente, l'amélioration des plans 3D ainsi que la création d'un site consacré au 25^e anniversaire du Palais. Un outil d'envoi de masse électronique a également été mis en place pour assurer une communication rapide tout en permettant de mesurer le taux de pénétration. Par ailleurs, la Société a monté trois dossiers de candidatures Web et procédé à l'analyse et à la refonte de son site Intranet tant sur le plan de la grille graphique que du contenu.

Mettre à profit le Club des Ambassadeurs

- ▶ *Dépôt du Plan d'action du Club des Ambassadeurs* : le Club des Ambassadeurs est un levier de développement important pour la Société. Le nouveau *Plan d'action du Club des Ambassadeurs*

énumère une série de moyens visant à dynamiser le Club des Ambassadeurs et à accroître le sentiment d'appartenance de ses membres ainsi que des actions à privilégier pour accroître le nombre d'Ambassadeurs potentiels dans le marché des congrès internationaux.

Parmi les différentes actions entreprises en 2008-2009 :

- la création du comité de réflexion stratégique, un comité de sages composé d'Ambassadeurs des plus dynamiques et branchés qui sont appelés à donner leur avis sur certaines approches et à orienter les décisions;
 - l'élaboration et la diffusion du *Guide d'accompagnement*, un outil de référence réunissant tous les types de programmes et de soutien financier offerts aux Ambassadeurs tant à l'interne qu'à l'externe;
 - la réflexion entourant l'élaboration d'une section sécurisée du site Internet réservée aux Ambassadeurs accrédités;
 - l'instauration de privilèges tels que le prêt du Salon 730 et l'octroi de billets de faveur pour des événements se tenant au Palais;
 - la réflexion sous-jacente au développement d'un concept architectural pour souligner l'apport des Ambassadeurs depuis 25 ans;
 - la diffusion de trois bulletins *L'Ambassadeur*;
 - l'organisation de groupes de discussion avec des Ambassadeurs;
 - la création et la publication de publicités mettant l'accent sur le rôle que peuvent jouer les décideurs des secteurs clés de l'économie et du savoir;
 - la recherche auprès d'autres Clubs des Ambassadeurs partout dans le monde afin de maintenir une vigie concurrentielle;
 - l'organisation d'événements sociaux pour permettre le réseautage entre Ambassadeurs;
 - l'identification des porteurs de projets et l'établissement de contacts auprès de grappes économiques ciblées (sciences de la vie, technologies de l'information et des communications, aéronautique et aérospatiale).
- **Gala Reconnaissance 2009** : cette activité de relations publiques et de reconnaissance rassemble toutes les forces vives de la métropole, des universitaires aux gens d'affaires en passant par l'industrie touristique et les partenaires de longue date de la Société. Cette soirée de reconnaissance

a connu un franc succès et a été l'occasion de rendre hommage à sept nouveaux Ambassadeurs et aux artisans de la promotion de Montréal à l'échelle internationale. Le prix Rayonnement international a été remis au Club de hockey Canadien.

Poursuivre la collaboration avec Tourisme Montréal

- **Signature de renouvellement du protocole d'entente avec Tourisme Montréal et mise en œuvre d'un plan d'action** : le renouvellement de cette entente d'une durée de trois ans prévoit une stratégie conjointe de développement élaborée par les deux organisations et ciblant les marchés canadien, américain et international. Il s'inscrit dans les plans stratégiques des deux organisations, fermement engagées à favoriser la croissance du tourisme d'affaires dans la métropole.
- **Création du Fonds de développement pour l'aide aux congrès, conjointement avec Tourisme Montréal** : ce fonds d'aide est destiné à encourager la venue de congrès internationaux et américains dans la métropole. Il permettra notamment de mettre sur pied des stratégies pour développer le marché des congrès de type multihôtels, ainsi que de défrayer certaines dépenses liées à l'organisation et au dépôt de candidature de la ville pour l'obtention desdits congrès. Ce fonds, qui s'inscrit dans le protocole de partenariat d'une durée de trois ans, vise à lutter contre la conjoncture difficile que connaît actuellement l'industrie touristique montréalaise.

POUR SUIVRE LA CROISSANCE GRÂCE AUX DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS

Mettre en œuvre un programme annuel d'innovation et de développement de nouveaux services

- **L'ouverture des salles 210, 230b, 200b et de l'Atrium aux traiteurs externes accrédités** : les organisateurs d'événements de prestige requérant des installations techniques performantes et dont le menu gastronomique haut de gamme favorise la mise en valeur d'un concept peuvent désormais avoir recours aux services de traiteurs externes accrédités par la Société. Au 31 mars 2009, trois traiteurs avaient été accrédités. Il s'agit de traiteurs réputés à Montréal qui bénéficient d'une clientèle de haut niveau et qui font preuve d'originalité dans leurs prestations haut de gamme. Offert en exclusivité à une nouvelle clientèle, ce service permet à la

Productivité

Société de cibler un nouveau créneau, des clients potentiels qui ne tenaient pas leurs événements au Palais dans le passé en raison de la relation particulière établie avec leur traiteur. Grâce à cette nouvelle mesure, le Palais se retrouve parmi les quelques centres des congrès en Amérique du Nord à autoriser une telle pratique. Cela illustre bien le haut niveau de collaboration et de confiance qui règne entre la Société et son traiteur exclusif. Le règlement sur l'ouverture de ces salles aux traiteurs externes a été finalisé et adopté au cours de 2008-2009 et mis en ligne sur le site Internet du Palais depuis son adoption.

- ▶ **Révision du modèle d'affaires audiovisuel** : dans le cadre de ce projet, un groupe de travail interne composé de cadres et d'employés issus des Directions de la production et de l'exploitation a analysé le mode de fonctionnement actuel et les services qui sont offerts à l'interne et par le biais du fournisseur officiel afin de mieux cerner les forces et les faiblesses de ce modèle et de proposer des pistes d'amélioration ainsi que de nouveaux services pouvant être offerts. Une analyse comparative complémentaire sera effectuée en 2009-2010 afin de permettre au Comité de direction de faire ses choix sur le modèle à privilégier pour les années à venir.
- ▶ **Informatisation du système de billetterie** : des lecteurs de code à barres et des tourniquets électroniques ont été installés pour améliorer le service à la clientèle à l'occasion des salons publics.

Compléter la mise en marché de la galerie commerciale

- ▶ **Développement et mise en œuvre d'un plan d'action marketing pour la galerie commerciale** : dans le cadre de ce plan d'action marketing, on a procédé à la conception d'une image de marque, l'installation d'affichage extérieur et de signalisation intérieure, des placements publicitaires, des opérations de promotion auprès de clientèles ciblées (visiteurs de proximité et touristes), des actions de communication auprès des commerçants (rencontres et diffusion du bulletin *Info-Commerces*) et à la mise à jour du site Internet du Palais afin d'inclure des nouveautés sur la galerie commerciale (plan, coordonnées des commerces et heures d'ouverture).

Évaluer les possibilités de croissance par partenariat ou agrandissement

- ▶ **Lancement d'une étude d'opportunité d'un éventuel agrandissement** : dans l'optique de se rapprocher du Quartier de la santé, la Société a lancé une étude d'opportunité d'un éventuel agrandissement du Palais à l'est.

CHOIX STRATÉGIQUE 2 LA PRODUCTIVITÉ

En plus de viser la croissance, la Société a choisi d'améliorer sa productivité sur différents plans.

ASSURER L'AGILITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DES PROCESSUS

Élaborer le plan de continuité des affaires

- ▶ **Poursuite de l'élaboration du plan de continuité des affaires** : Cette année fut marquée par la tenue d'une conférence sur la pandémie et les mesures d'hygiène à l'intention des employés réguliers, des responsables des fournisseurs, des commerçants de la galerie commerciale et de Tourisme Montréal en avril 2008. Une cellule de crise a également été mise sur pied au sein de l'organisation afin de faire face à toute forme de sinistre incluant une pandémie. Les fournisseurs de la Société ont collaboré activement à ce dossier auquel la Société travaille depuis 2006. Ce faisant, elle a établi des relations avec le Conseil du trésor, l'Institut national de la santé publique, le Centre de la sécurité civile de Montréal et BOMA, ce qui en facilite la gestion. La prochaine année sera déterminante, car toutes les directions devront élaborer des stratégies de continuité au sein de leurs services respectifs.

Élaborer un plan de gestion de la mobilité

- ▶ **Cartographie des processus** : un projet pilote de documentation de procédures sur cinq postes clés a été réalisé en 2008-2009 en vue d'améliorer la planification et la gestion de la relève. Cet exercice sera généralisé à l'ensemble des postes en 2009-2010 et ciblera les zones d'amélioration potentielles de chacun des processus documentés.

- ▶ *Augmentation du niveau de polyvalence des conseillers de soutien aux ventes* : les conseillers de soutien aux ventes ont été formés pour être en mesure de répondre aux demandes sur tous les marchés. Grâce à la polyvalence de ses employés, la Société fait preuve d'une plus grande agilité.

Développer une expertise en gestion de projets d'immobilisations

- ▶ *Embauche d'un chargé de projet* : la mise en application du programme de maintien d'actifs s'est poursuivie avec la réalisation de plusieurs projets majeurs dont la gestion efficace s'est faite en harmonie avec les événements en cours grâce à l'ajout d'un chargé de projet au sein de la Direction de l'immeuble.

Mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification des processus d'acquisition et de gestion des contrats

- ▶ *Élaboration et implantation d'une politique d'achat et d'une directive de la Société* : cette démarche a permis à la Société de se conformer à la nouvelle réglementation du Conseil du trésor et de revoir l'ensemble du processus d'achat de l'organisation. Ce travail a permis entre autres d'améliorer les contrôles internes.

ADAPTER LE NIVEAU DE PRESTATION DES SERVICES À LA DEMANDE

Redéfinir le niveau de service offert par la fonction accueil

- ▶ *Nouveau plan d'affectation* : dans le cadre de la refonte de la structure d'accueil, la direction a approuvé un nouveau plan d'affectation de la main-d'œuvre pour mieux répondre aux besoins de la clientèle à l'occasion des divers événements qui ont lieu au Palais. Ce plan tient compte du type d'événement et de l'ampleur des activités. Un seul kiosque d'information sera maintenu en place, soit celui du Hall Viger, qui deviendra un centre d'affaires au cours de la prochaine année.

Simplifier le processus et la prestation de services offerte par la fonction accueil

- ▶ *Réorganisation de la structure d'accueil* : afin d'optimiser la fonction accueil et d'assurer une meilleure flexibilité opérationnelle, la direction a pris des orientations qui tendent vers la création de

postes multi-tâches. Il s'agit de changements importants qui touchent une grande partie du personnel à l'événement, mais qui assureront la mobilité nécessaire pour répondre rapidement à la fluctuation des activités au cours d'une journée. La mise en place de cette nouvelle structure sera complétée à l'automne 2009.

- ▶ *Modification de la signalisation statique* : un nouveau concept de signalisation qui mènera à une façon améliorée de diriger les visiteurs a été développé et approuvé en 2008-2009, en vue d'une installation prochaine en 2009-2010.

Établir des normes de qualité

- ▶ *Établissement des normes de qualité de l'offre alimentaire* : la Société s'est engagée à établir des normes de qualité qui puissent régir un nombre important de ses opérations, dans un souci d'amélioration continue. Le contrat de concession en vigueur pour les services de traiteur au Palais nécessite d'établir des standards de qualité touchant les aspects critiques de la prestation alimentaire. Cet exercice s'est déroulé en 2008-2009 avec la collaboration de Capital Traiteur, le traiteur exclusif du Palais, et de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). Il en est résulté la définition de normes ainsi qu'un énoncé conjoint d'engagement à la qualité de la part de la Société et de son traiteur exclusif, envers leur clientèle, afin de lui procurer des services de nourriture et boissons établis selon des standards de qualité élevés, à la fine pointe des services offerts dans l'industrie, dans le respect des lois et règlements qui les régissent. Ces services de nourriture et boissons se veulent adaptés aux besoins et attentes de chaque client et réalisés en optimisant la qualité de l'expérience des convives tout en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.

ASSURER L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

Réduire le déficit de fonctionnement

- ▶ *Application du plan financier* : l'année 2008-2009 représente la deuxième année de la mise en place du plan financier de trois ans basé sur l'amélioration des principaux indicateurs de performance établis et mis en place au cours de l'année précédente, afin de réduire substantiellement le déficit de fonctionnement de la Société. Dans le but de faciliter le suivi des indicateurs de performance, des outils d'intelligence d'affaires ont été acquis au

cours de la dernière année, ce qui permettra à la Société d'étendre à toute l'organisation l'utilisation de tableaux de bord en relation avec les indicateurs de performance mis en place.

- ▶ **Révision des plans d'aménagement** : les conseillers techniques ont entrepris la révision des plans de l'ensemble des salles selon tous les styles (théâtre, conférence, école, etc.). En 2008-2009, 930 plans ont été finalisés, représentant 64% des plans du niveau Congrès. Ce répertoire de plans, qui respectent les normes du code du bâtiment et les normes des services d'incendie, constitue un outil d'efficacité interne probant.
- ▶ **Transfert de la prise de commande des services de télécommunications** : la prise de commande des services de télécommunications a été intégrée dans les tâches des trois conseillers techniques existants, libérés d'une charge de travail importante grâce au travail réalisé sur les plans d'aménagement.
- ▶ **Reclassification de poste des chargés en gestion d'événements** : la réalisation de ce projet a permis la bonification du rôle des chargés d'événements dans la gestion des événements et a permis à l'organisation de réduire l'encadrement autrefois nécessaire.
- ▶ **Optimisation du service de sécurité** : l'amélioration prévue du système de télésurveillance permettra de réduire les probabilités d'incidents. La Société a donc procédé immédiatement à la révision des heures de gardiennage et profite ainsi d'économies annuelles importantes. Par ailleurs, le travail visant à optimiser les capacités permises de même que les pourparlers avec les autorités compétentes se sont poursuivis tout au long de l'année. De nouveaux plans de contingence ont également été mis sur pied afin de gérer les risques plus efficacement.
- ▶ **Location d'un équipement de déneigement** : afin de pallier aux nombreuses problématiques associées à l'octroi d'un contrat de déneigement (fiabilité, qualité d'exécution, coût), la Société a opté pour la location d'un équipement adapté à ses besoins et en a confié l'opération à son fournisseur en entretien ménager. Du même coup, le service sera amélioré et les frais réduits. La Société procèdera à l'acquisition de cet équipement prochainement.

Favoriser la complémentarité des rôles entre la Société et ses fournisseurs

- ▶ **Définition des rôles des fonctions d'aménagement et de maintenance** : la Direction de l'immeuble a entamé une analyse du processus de planification des fonctions aménagement et maintenance avec la collaboration de son fournisseur spécialisé afin de définir de nouvelles normes d'opération. Les objectifs à atteindre étaient l'optimisation du processus de planification et la normalisation de la qualité de l'exécution liés à l'événement.

L'atteinte de ces objectifs permettra sans doute d'agir efficacement sur d'autres indicateurs, notamment :

- la réduction ou stabilisation des coûts de main-d'œuvre;
- l'optimisation de l'efficacité des effectifs;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail;
- la diminution des bris à l'immeuble et aux équipements.

Priorités

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALE

Les actions de la Société s'inscrivent toujours dans la continuité des priorités d'action gouvernementale, notamment à ce qui a trait à :

LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

- ▶ La Société a déployé des efforts concrets pour moderniser son organisation en révisant entre autres sa structure organisationnelle à la Direction de la production, ce qui lui a permis de rationaliser ses effectifs réguliers de deux postes, tout en maintenant son niveau de service. De plus, l'établissement d'un nouveau plan d'affectation régissant la fonction accueil et la redéfinition des rôles et des responsabilités des employés assureront une plus grande flexibilité et amélioreront l'efficacité opérationnelle.

L'IMPLANTATION DES NOUVELLES RÈGLES DE GOUVERNANCE

- ▶ En ce qui a trait aux nouvelles pratiques de gouvernance, le conseil d'administration a donné suite aux recommandations des comités du conseil et procédé à la révision du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil. Il a également établi le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil ainsi que les critères utilisés pour l'évaluation annuelle du président-directeur général, des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités pour ensuite procéder à un premier exercice d'évaluation. Finalement, le conseil d'administration a révisé le règlement de régie interne de la Société et adopté une politique de diffusion de l'information.
- ▶ Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment élaboré des modifications au code d'éthique du personnel, au programme d'accueil et de formation des administrateurs et à la charte du comité de gouvernance et d'éthique et a recommandé leur adoption au conseil d'administration.

- ▶ Le comité des ressources humaines a élaboré le régime d'administration de la rémunération variable du personnel cadre et du personnel non syndiqué et la charte du comité des ressources humaines pour ensuite recommander leur adoption au conseil d'administration.

- ▶ Le comité de vérification a analysé la politique de disposition d'actifs de la Société, les états financiers au 31 mars 2008, le renouvellement du régime d'emprunts à long terme et le budget 2009-2010 et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. De plus, le comité a analysé le rapport spécial de vérification interne du processus d'achat et effectué le suivi du dossier des papiers commerciaux, de l'implantation du programme de gestion des risques, du passage aux normes comptables internationales (IFRS) et de l'application des recommandations du vérificateur général du Québec.

LA RÉDUCTION DE LA SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

- ▶ La Société a poursuivi l'application de son plan financier qui vise à réduire la subvention gouvernementale liée au fonctionnement de ses opérations courantes.

L'ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Le dépôt de son *Plan d'action de développement durable 2008-2010* confirme que le développement durable fait partie des priorités de l'organisation. À titre d'acteur privilégié dans l'industrie du tourisme d'affaires, la Société est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans l'évolution des mentalités et des pratiques en faveur du développement durable. Elle contribue activement à sensibiliser ses partenaires et ses sous-traitants à l'importance du développement durable en les incluant dans ses démarches et en s'impliquant dans la communauté et au sein de l'industrie touristique.

LES ACTIVITÉS DU 25^e ANNIVERSAIRE

L'année 2008-2009 aura été l'occasion de fêter les 25 ans d'un parcours unique. Ces 25 ans de vie du Palais auront été 25 ans d'évolution, 25 ans de constante recherche visant à améliorer les produits et les services offerts, 25 ans à l'écoute de ses clients et de ses partenaires fidèles qui le soutiennent depuis ses débuts en 1983.

Pour célébrer ce quart de siècle d'existence, la Société a mis sur pied une programmation spéciale qui s'étend sur un an. Ces activités avaient pour objectif de contribuer à faire grandir la notoriété du Palais tout en soulignant l'importance des différents partenaires qui l'accompagnent dans son évolution. Elle visait également à souligner la passion de ses employés au fil des ans. C'est ainsi que les employés, les clients, les fournisseurs et les partenaires institutionnels (universités, Ambassadeurs, industrie touristique) ont été invités à célébrer !

LE BULLETIN CONTACT, ÉDITION SPÉCIALE

En juillet 2008, le Palais a publié une édition spéciale du bulletin *Contact* pour souligner son 25^e anniversaire. Cette rétrospective des activités du Palais depuis 1983 intègre des entrevues avec des clients et des partenaires de longue date. Offerte en ligne sur Internet et l'Intranet, cette publication constitue un outil incontournable pour en apprendre davantage sur le Palais et son histoire.

UNE EXPOSITION ET DE L'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

Dedans comme dehors, le Palais fête ses 25 ans. De la rue, les passants pouvaient admirer sa marquise qui arborait fièrement la signature « 25 ans ». Derrière les couleurs de la verrière, une rétrospective en images a été affichée de novembre à mars dans le *Jardin de Nature Légère / Lipstick Forest*, situé au même niveau que les Galeries du Palais. Les moments marquants et les résultats enviables du Palais ont ainsi été mis en lumière pour le plus grand plaisir des visiteurs.

LES 25 ANS DU PALAIS CÉLÉBRÉS SUR INTERNET

Photos, vidéo rétrospective et faits intéressants ont été réunis au sein d'une section spéciale du site Internet qui souligne les 25 ans de son parcours unique. Pour tout savoir sur cette institution qui a été l'hôte de grands événements, consulter www.congresmtl.com/25ans.



UN CAHIER SPÉCIAL PUBLIÉ DANS DEUX MÉDIAS GRAND PUBLIC

En collaboration avec Tourisme Montréal, le Palais a publié un cahier spécial, sous la thématique 25 ans de tourisme d'affaires, dans les quotidiens *La Presse* et *The Gazette* en janvier 2009. On y traitait notamment de l'historique du Palais, de la collaboration des acteurs de l'industrie touristique, du Club des Ambassadeurs, des services offerts par Tourisme Montréal et le Palais, du positionnement écoresponsable et des bonnes années de congrès à venir. Le document est en ligne dans la section Publications du site Internet du Palais à www.congresmtl.com.

LE CIRQUE DES ANNÉES 1930 AU FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE

Dans le cadre de la nuit blanche du festival *Montréal en lumière*, SITQ et le Palais ont présenté un événement haut en couleur dans le corridor principal des Galeries du Palais afin de souligner leur 25^e anniversaire respectif. L'ambiance du cirque des années 1930 était à l'honneur dans cette mise en scène animée par l'exposition photographique *Icons/Iconoclasts* de l'artiste Wayne Schoenfeld. Les visiteurs étaient invités à se déguiser en costumes d'époque avant de poser devant un photographe professionnel et pouvaient ensuite récupérer leur photo souvenir gratuite par Internet.

UN HOMMAGE AUX AMBASSADEURS

Pour faire suite à son 25^e anniversaire, le Palais des congrès a travaillé sur la conception d'un projet architectural qui rendra hommage aux membres de son Club des Ambassadeurs et soulignera la tenue des congrès internationaux organisés au Palais. Depuis la création du Club en 1985, plus de 250 hommes et femmes influents ont travaillé avec cœur et détermination afin d'amener à Montréal des congrès internationaux. Accrédités comme Ambassadeurs, ils ont contribué activement au succès des activités internationales du Palais. Cette nouvelle composante permettra de souligner à jamais leur apport pour la province, la ville, leur sphère d'activité et... le Palais !





La
revue de
l'année

Événements tenus en 2008-2009

Type d'événement	Nombre	Participants	Nuitées	Retombées économiques
Congrès internationaux	7	11 515	28 102	20 793 778 \$
Congrès américains	9	27 020	81 907	51 272 051 \$
Congrès canadiens	8	16 577	29 390	17 837 848 \$
Congrès québécois	7	27 709	9 515	22 827 387 \$
Expositions commerciales	29	64 381	6 419	55 438 293 \$
Expositions publiques	22	291 537	100	-
Réunions diverses	127	69 636	585	-
Galas et événements spéciaux	52	45 693	320	-
TOTAL	261	554 068	156 338	168 169 357 \$

Ententes conclues en 2008-2009

Type d'événement	Nombre	Participants	Nuitées	Retombées économiques
Congrès internationaux	7	18 000	39 535	45 038 301 \$
Congrès américains	7	17 900	50 689	39 200 583 \$
Congrès canadiens	10	18 934	33 341	33 625 584 \$
Congrès québécois	9	14 707	8 140	10 807 775 \$
Expositions commerciales	29	64 381	6 419	43 140 310 \$
Expositions publiques	23	759 843	1 000	-
Réunions diverses	146	89 872	1 747	-
Événements spéciaux	54	59 592	700	-
TOTAL	285	1 043 229	141 571	171 812 553 \$

Performance



Les activités de la Société touchent trois grands marchés : les congrès, les expositions ainsi que les réunions diverses, galas et événements spéciaux.

PERFORMANCE GLOBALE

CONTEXTE

La performance globale de la Société découle des résultats obtenus sur trois marchés distincts : les congrès, les expositions et les réunions diverses, galas et événements spéciaux. Ces trois marchés, très différents, réagissent à des paramètres qui leur sont propres. Dans chacun de ces marchés, la concurrence demeure vive.

Qu'il s'agisse de l'émergence de nouvelles destinations, de la hausse du dollar canadien, de la fluctuation du prix du pétrole, de l'augmentation du parc d'espaces ou du climat d'insécurité généralisé, il existe des facteurs sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle et auxquels elle doit adapter sa stratégie et ses outils de vente année après année. En 2008-2009 s'est ajoutée une dimension peu favorable à l'essor de la Société : la conjoncture économique.

Malgré un contexte mondial plutôt difficile, Montréal conserve son titre de première ville d'accueil au Canada pour les rencontres internationales, mais se retrouve maintenant troisième en Amérique du Nord après Washington et New York, selon l'Union des associations internationales (UIA).

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2008-2009 constitue une année record dans l'histoire de la Société au chapitre du nombre d'événements tenus et des revenus autonomes générés. En effet, le Palais a accueilli 261 événements cette année, en hausse par rapport aux 230 événements tenus l'année précédente : un nombre moins élevé de congrès est toutefois observable. Pour leur part, les expositions commerciales ont été plus nombreuses. Le marché des réunions, galas et événements spéciaux continue sur sa lancée avec la tenue de 127 réunions diverses et 52 galas et événements spéciaux, en hausse par rapport à l'an dernier.

Les revenus autonomes ont atteint pour leur part 17,9 millions de dollars, un sommet inégalé au cours de l'histoire de la Société. Les retombées économiques connaissent une hausse significative de 41,9 millions de dollars, soit 33,2% d'augmentation, une remontée spectaculaire.

3,5 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS

Plus de 60 projets ont fait l'objet d'investissements dans le cadre du programme de maintien des actifs, dont :

- ▀ les premières phases de la réfection structurale du stationnement nord;
- ▀ la finalisation des correctifs sur les toitures;
- ▀ le début des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée (enlèvement du mur de verre afin de décroisonner l'espace, ajout d'une porte tournante à la sortie du métro et modification du portique d'entrée Jeanne-Mance);
- ▀ une multitude d'interventions sur l'immeuble visant à augmenter le confort et la sécurité des occupants, optimiser les pratiques des opérations (ajout de déflecteurs éliminant les risques de coincement des vêtements ou de souliers dans les escaliers mécaniques névralgiques, mise en fonction des messages vocaux annonçant les niveaux dans tous les ascenseurs du Palais, remplacement des joints d'expansion du plancher d'exposition pour éviter des dommages causés par la manipulation des caissons d'exposition) et finalement, renforcer le positionnement écoresponsable de la Société.

La crise économique s'est toutefois fait ressentir : un congrès confirmé a été annulé et certains événements ont connu des baisses d'affluence marquées, surtout au dernier trimestre de l'exercice. Grâce à une stratégie de ciblage et de qualification plus raffinée des clients potentiels et des outils de vente performants, la Société a été en mesure d'obtenir ces excellents résultats malgré la conjoncture difficile. Les résultats de l'année 2009-2010 ne sont toutefois pas à l'abri de cette crise qui persiste à l'échelle mondiale.

Les résultats globaux et par marché de la Société sont présentés dans les pages qui suivent.

LA CORRECTION DES DERNIÈRES DÉFICIENCES TECHNIQUES DU PROJET D'AGRANDISSEMENT

Le parement du plafond (toiles Barrisol) du corridor commercial a été complètement remplacé, le scellement des fenêtres de l'édifice Tramways a été réparé et les équipements mécaniques ont été mis à niveau afin de satisfaire aux exigences de contreventement parasismique du Code national du bâtiment. De plus, la mise à niveau des salles pour répondre aux prescriptions acoustiques du programme des besoins du projet d'agrandissement, l'étanchéisation des drains de caniveaux, le remplacement des grilles gratte-pieds, la finalisation des scellements coupe-feu sont quelques-uns des points qui ont mené au règlement des déficiences.

LE RÈGLEMENT HORS COURS DU LITIGE SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE

L'année 2008-2009 a été marquée par le règlement hors cours du litige avec la Ville de Montréal concernant l'évaluation foncière et locative du Palais découlant de son agrandissement en 2002. La Société a ainsi pu récupérer une somme totale de 10,3 millions de dollars.

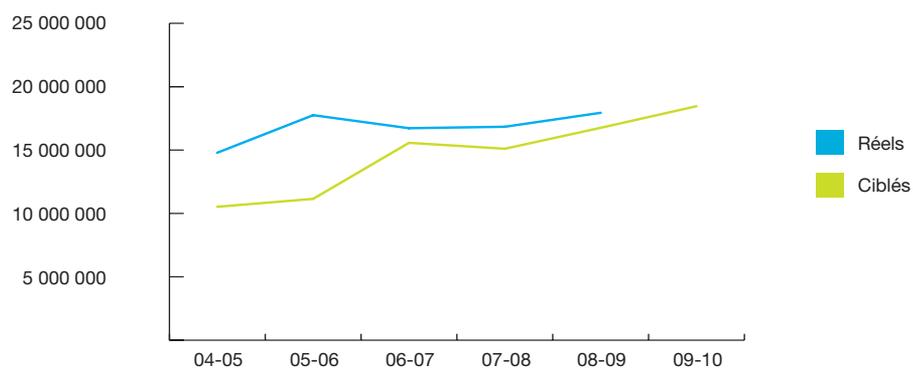
MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLES COMPTABLES INTERNATIONALES

La Société a procédé à l'évaluation des incidences globales liées au passage aux normes comptables internationales (IFRS) et à l'établissement d'un diagnostic afin de déterminer les principales différences avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR canadiens).

ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES

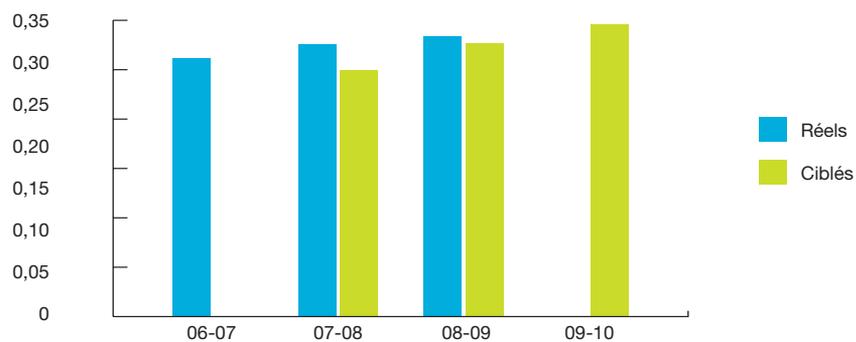
La Société a terminé la première phase de son programme de gestion des risques qui consiste à déterminer quels risques pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs organisationnels (stratégiques, opérationnels, de conformité et financiers). Au total, 37 risques ont été recensés ainsi que les causes et les conséquences relatives à ces risques. Le projet se poursuivra en 2009-2010.

Total des revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010



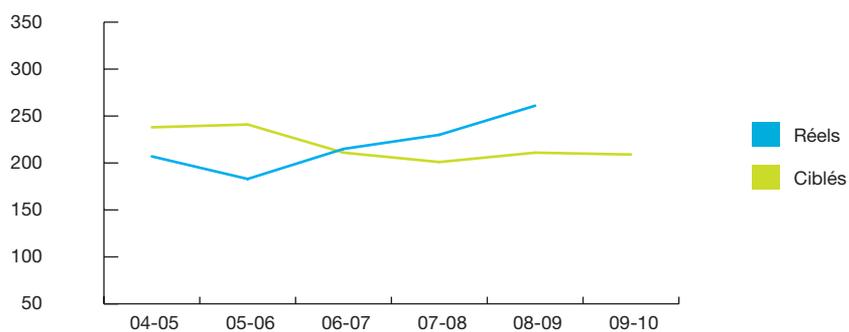
Des revenus autonomes qui ont atteint un sommet inégalé dans l'histoire de la Société avec 17,9 millions de dollars.

Total des revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010



Une hausse constante des revenus autonomes par superficie louée depuis trois ans

Total des événements de 2004-2005 à 2009-2010

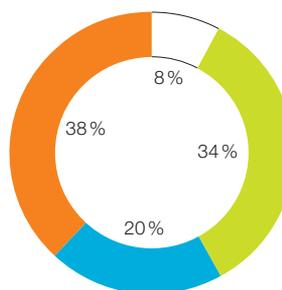


Une année record en nombre d'événements

Répartition des revenus autonomes par marché en 2008-2009

Le marché des expositions a généré 38% des revenus autonomes, le marché des congrès 34%, en baisse de 1% chacun par rapport à 2007-2008. Le marché des réunions, galas et événements spéciaux continue d'augmenter sa part, passant de 19% en 2007-2008 à 20% en 2008-2009.

- Congrès
- Réunions, gala et événements spéciaux
- Expositions
- Autres

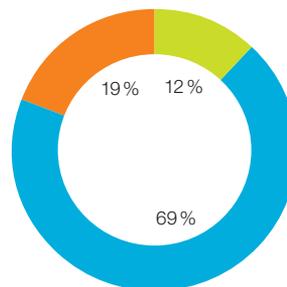


Une performance globale dominée par le marché des congrès et celui des expositions

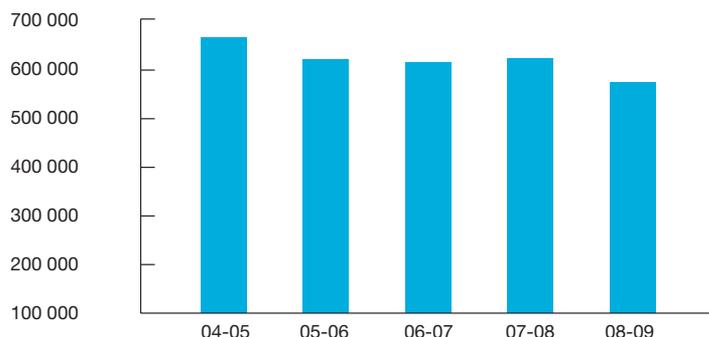
Répartition des événements par marché en 2008-2009

Le marché des réunions, galas et événements spéciaux a nettement dominé en nombre d'événements, augmentant sa part à 69% par rapport à 62% l'année dernière. La proportion des congrès a reculé de 3% cette année ainsi que celle des expositions de 4%.

- Congrès
- Réunions, gala et événements spéciaux
- Expositions



Total du nombre de participants de 2004-2005 à 2008-2009

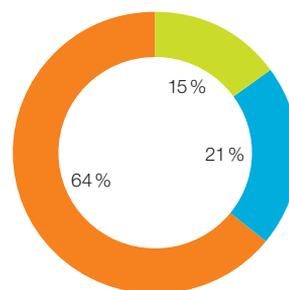


Une baisse de 9% dans le nombre total de participants, malgré une hausse de 9% dans le nombre de délégués participant à des congrès. Le marché des expositions et celui des réunions, galas et événements spéciaux ont connu respectivement des baisses de 12,6% et de 9%.

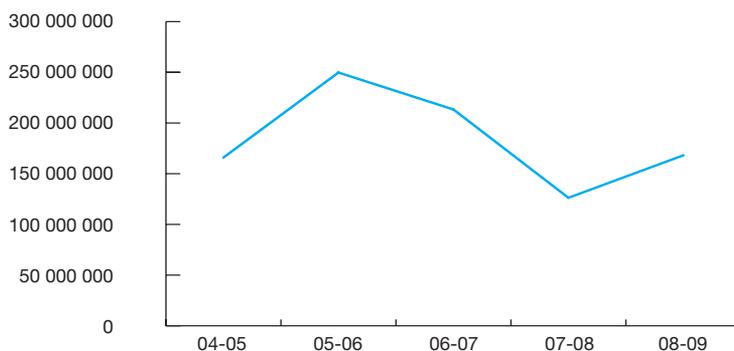
Répartition du nombre total de participants par marché en 2008-2009

Le marché des expositions fournit toujours la majorité du nombre total de participants, en baisse de 3% par rapport à 2007-2008. Le marché des congrès connaît une hausse de 3% en nombre total de participants par rapport à 2007-2008. Le marché des réunions, galas et événements spéciaux demeure stable.

- Congrès
- Réunions, gala et événements spéciaux
- Expositions



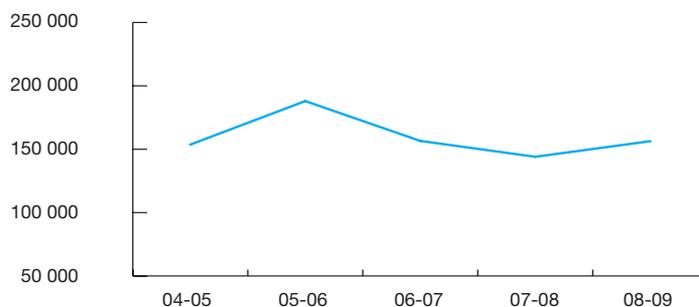
Retombées économiques totales de 2004-2005 à 2008-2009



Une hausse significative de 33% des retombées économiques, due principalement à une hausse de 22,6% du nombre de participants aux événements générant des retombées économiques

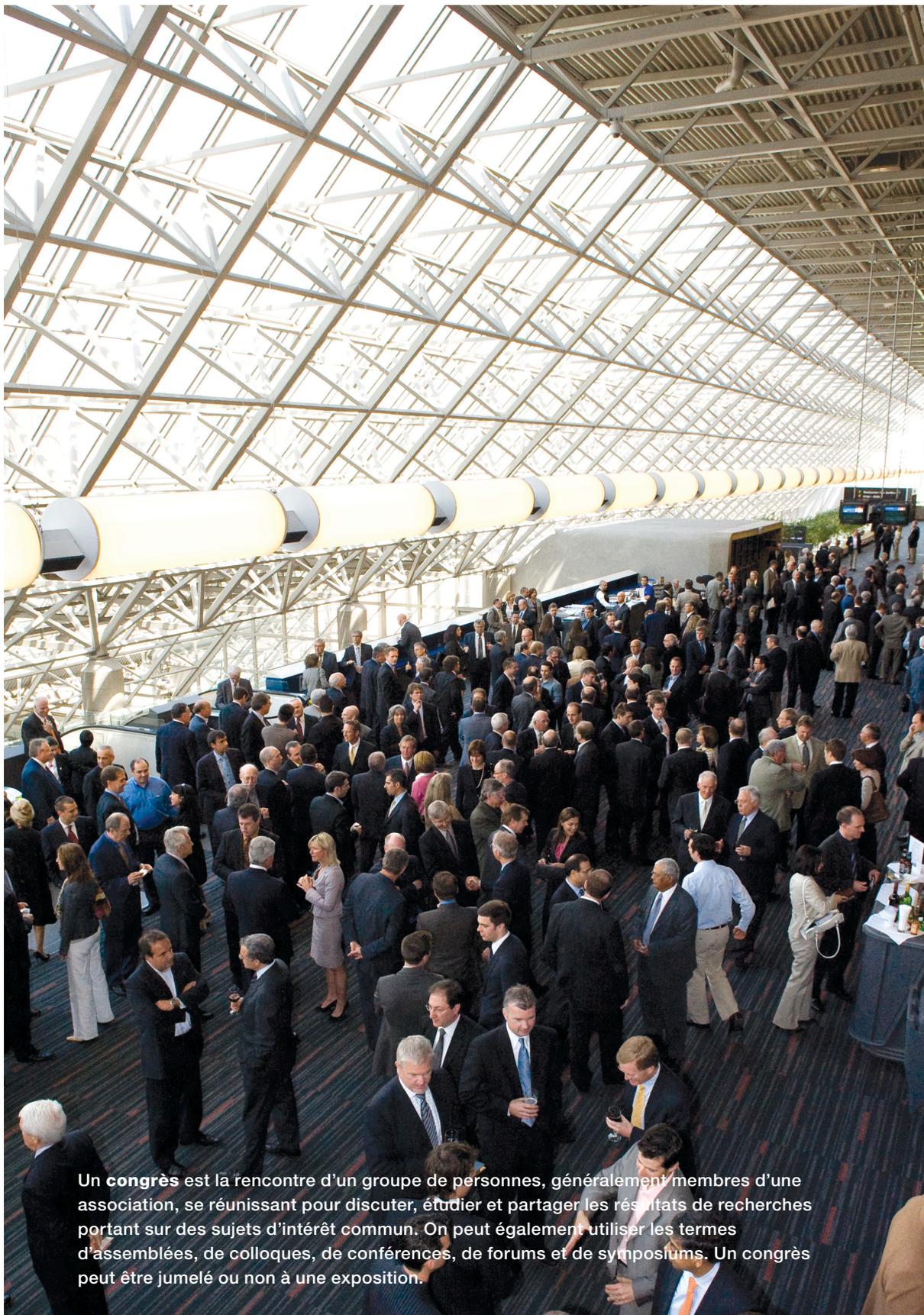
Nombre total de nuitées de 2004-2005 à 2008-2009

Les congrès américains ont généré le plus grand nombre de nuitées (81 907), suivis des congrès canadiens (29 390) et des congrès internationaux (28 102).



Un total de 156 338 nuitées, en hausse de 8,5%

Congrès



Un **congrès** est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On peut également utiliser les termes d'assemblées, de colloques, de conférences, de forums et de symposiums. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

MARCHÉ DES CONGRÈS EN 2008-2009

CONTEXTE

Le marché des congrès se distingue par la surabondance de l'offre. Montréal demeure toutefois une destination de congrès de premier plan, ainsi qu'en témoignent son premier rang à titre de première ville d'accueil au Canada pour les rencontres internationales et son troisième rang en Amérique du Nord, après Washington et New York, selon l'UIA.

Montréal se trouve confrontée sur ce marché à de nombreux facteurs hors de son contrôle :

- ▶ la conjoncture économique;
- ▶ l'émergence de nouvelles destinations exotiques aux attraits uniques;
- ▶ le climat d'insécurité mondiale qui s'est installé à la suite des divers attentats terroristes du début des années 2000;
- ▶ la force du dollar canadien;
- ▶ les pandémies.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Le Palais a accueilli 31 congrès en 2008-2009, un nombre en baisse par rapport à l'année précédente. Malgré tout, les revenus autonomes ont atteint 6,1 millions de dollars, en hausse de 5,2% par rapport à l'année dernière. La majorité de ces événements (9) étaient des congrès américains qui ont généré 81 907 nuitées et 51,3 millions de dollars de retombées économiques, une hausse significative de 17,3 millions par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le Palais a accueilli 8 congrès canadiens, totalisant 17,8 millions de dollars en retombées économiques, et 7 congrès internationaux, qui en ont généré 20,8 millions.

Le marché des congrès québécois a généré plus de 22,8 millions de dollars de retombées économiques, en hausse de 5,3 millions de dollars par rapport à 2007-2008.

31 événements

6,1 M\$ en revenus
autonomes

82 821 participants

DES GAINS IMPORTANTS POUR L'AVENIR

Malgré la conjoncture économique, la Société a réalisé deux gains importants dignes de mention :

- ▶ 18th World Congress on Information Technology, mai 2012

Ce gain est le résultat d'un réel effort de concertation sous le leadership de la Société en collaboration avec Montréal International, Tourisme Montréal et le gouvernement du Québec.

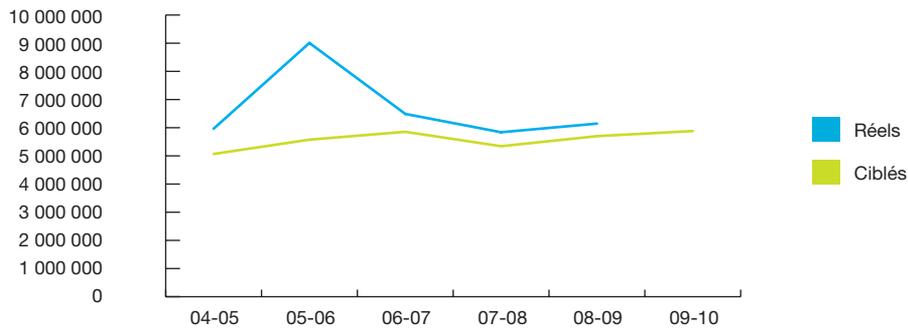
- ▶ 9th, 10th, 11th CIVICUS World Assemblies, août 2010, 2011 et 2012

Trois congrès internationaux dans une même ville sur trois années d'affilée est un phénomène relativement rare. Montréal et le Palais sont les heureux élus.

UN CONGRÈS L'HIVER : UN PHÉNOMÈNE INUSITÉ

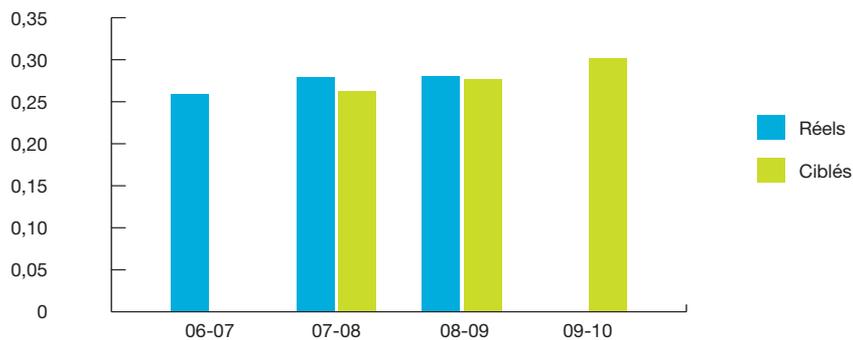
En février 2009, le Palais a accueilli le congrès américain Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections (CROI), un congrès à la fine pointe de la technologie médicale. Cet événement majeur a eu lieu en hiver, ce qui est une période inhabituelle pour un congrès américain. En effet, on note une concentration de congrès américains principalement entre les mois d'avril et d'octobre.

Marché des congrès – Revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010



Des revenus autonomes en hausse de 5,2% par rapport à 2007-2008

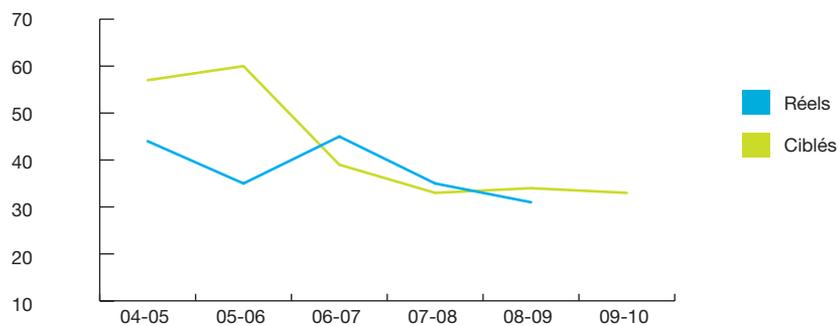
Marché des congrès – Revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010



Des revenus par superficie relativement stables au cours des deux dernières années

Marché des congrès – Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2009-2010

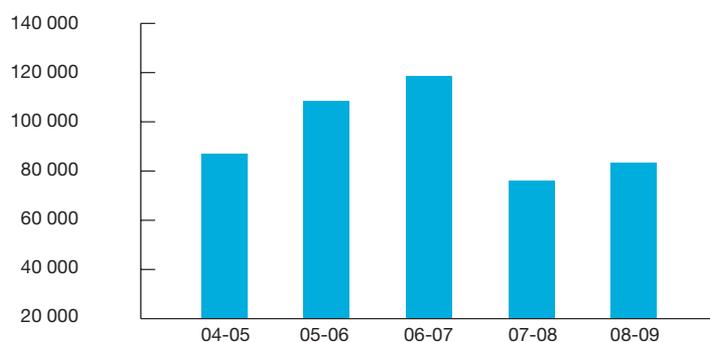
Un total de 31 congrès ont eu lieu cette année comparativement à 35 l'an dernier.



Un nombre total de congrès en baisse depuis deux ans

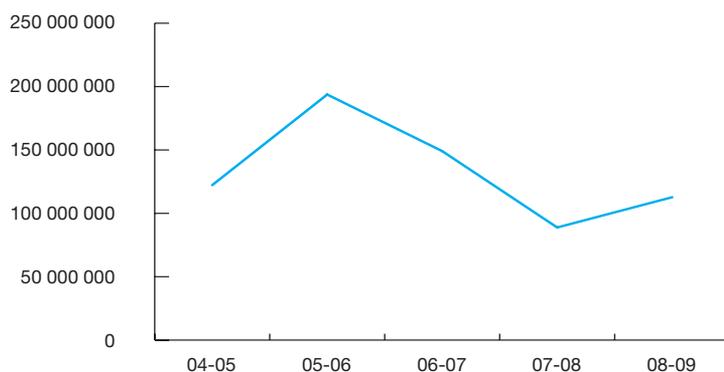
Marché des congrès – Nombre total de participants de 2004-2005 à 2008-2009

Les congrès américains et les congrès québécois ont connu une hausse de participation.



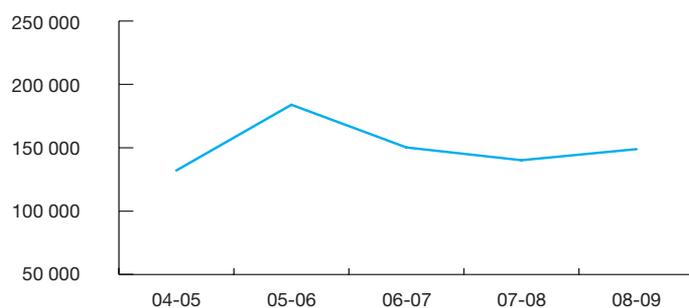
Une hausse de 9% du nombre de participants en 2008-2009 par rapport à l'an dernier

Marché des congrès – Retombées économiques de 2004-2005 à 2008-2009



La première hausse dans les retombées économiques et le nombre de nuitées depuis 2005-2006, année de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

Marché des congrès – Nombre total de nuitées de 2004-2005 à 2008-2009



Les congrès américains ont généré plus de la moitié du nombre total de nuitées, soit 81 907.

Expositions



Une **exposition** est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

MARCHÉ DES EXPOSITIONS EN 2008-2009

CONTEXTE

Les expositions commerciales et publiques représentent un marché stable, à forte contribution pour la Société. La concurrence y est toutefois très forte.

Grâce à des installations de haut niveau, le Palais est un endroit de choix pour les promoteurs d'expositions. Situé stratégiquement au cœur du Quartier international, il est accessible et constitue un lieu de prestige qui offre de nombreux avantages sur le plan logistique, de montage et de démontage.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Les 29 expositions commerciales et 22 expositions publiques tenues au Palais ont attiré 355 918 participants et généré 6,8 millions de dollars en revenus autonomes. Les retombées économiques ont atteint 55,4 millions de dollars.

Au cours de cette année, le contrat du Salon International de l'Auto de Montréal a été renouvelé pour trois ans, soit pour les éditions de 2010, 2011 et 2012.

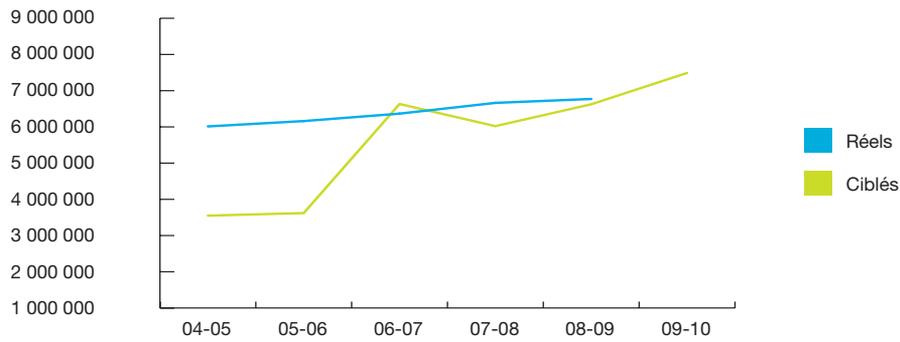
51 événements

6,8 M\$ en revenus autonomes

355 918 participants

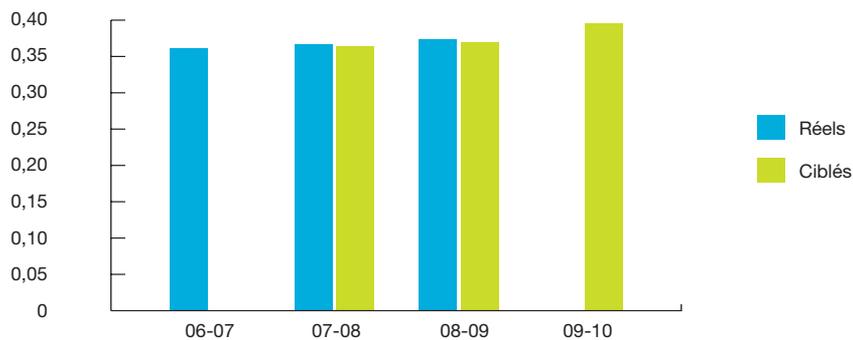


Marché des expositions – Revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010



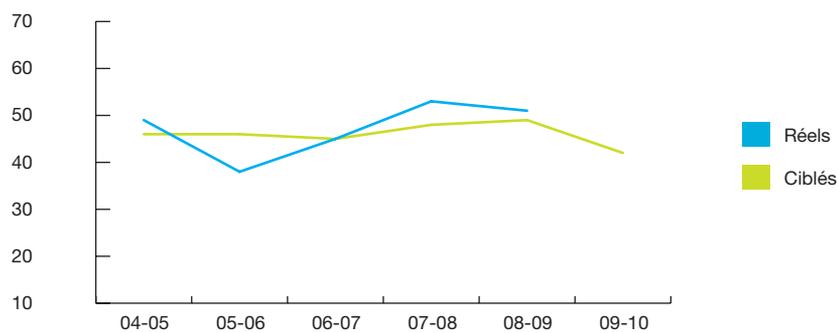
Des revenus autonomes en hausse continue au cours des dernières années

Marché des expositions – Revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010



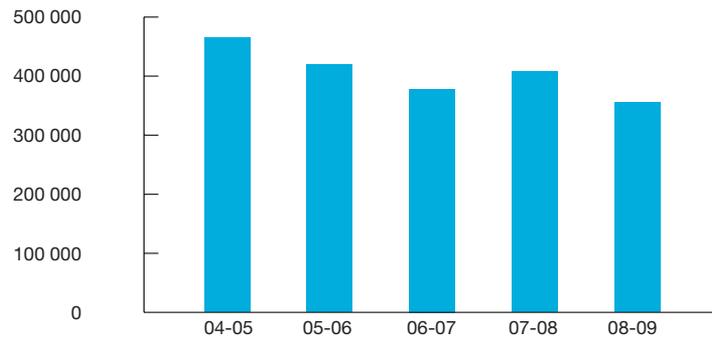
Des revenus par superficie en hausse de 2%

Marché des expositions – Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2009-2010



Un nombre d'événements en baisse de 3,8%

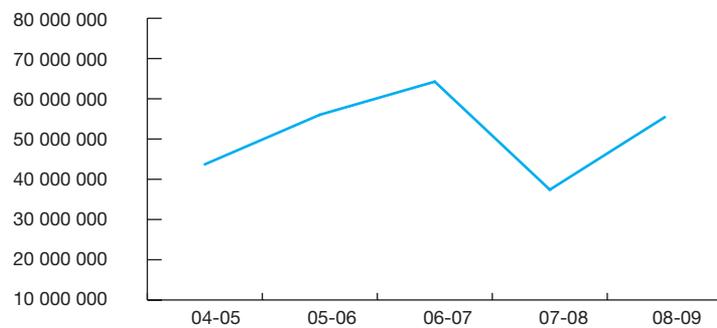
Marché des expositions – Nombre total de participants de 2004-2005 à 2008-2009



Une affluence en baisse de 12,6%

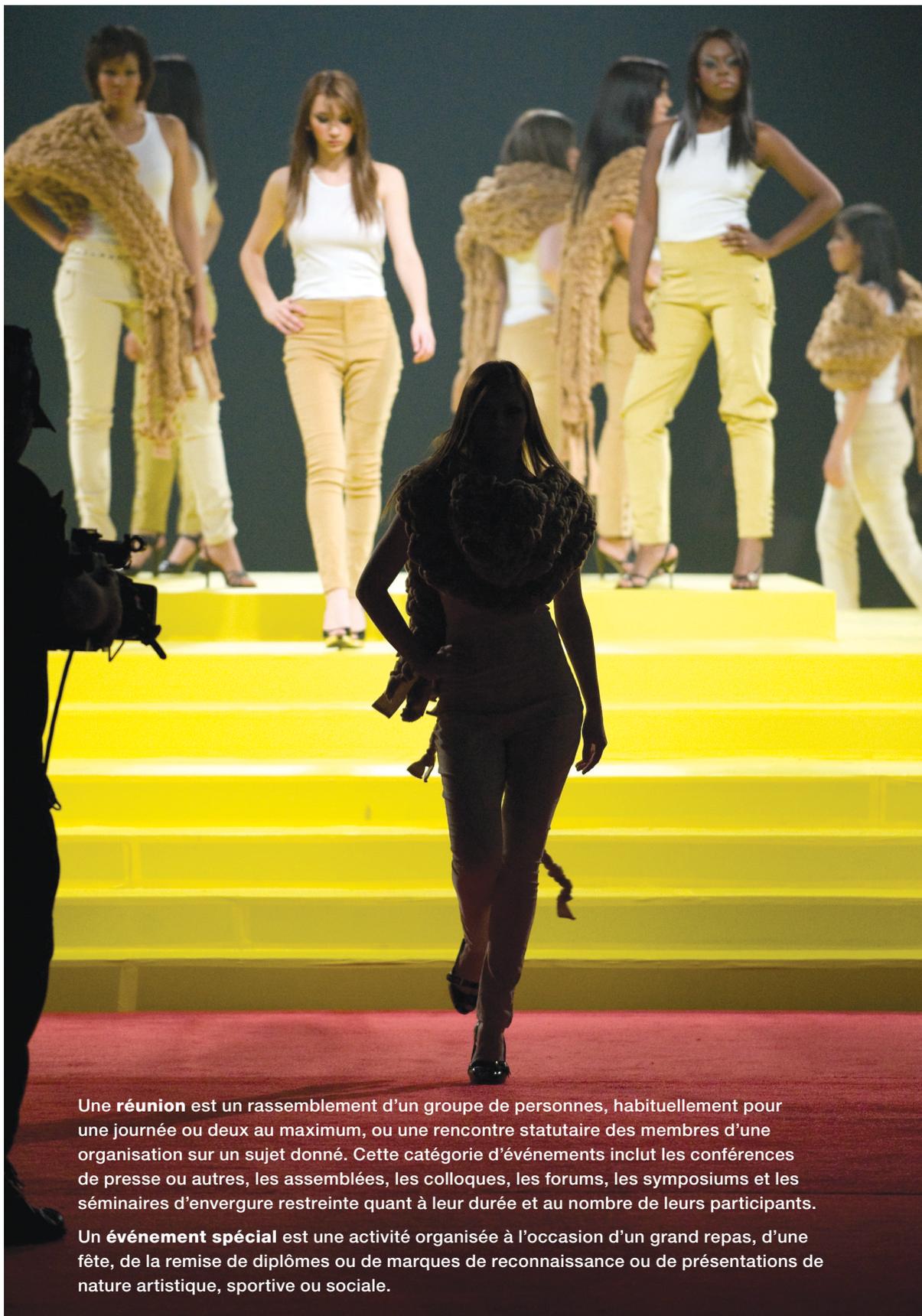
Marché des expositions – Retombées économiques de 2004-2005 à 2008-2009

Les retombées économiques générées par les expositions commerciales ont connu une hausse de 48%.



Hausse significative des retombées économiques de 18 millions de dollars

Réunions



Une **réunion** est un rassemblement d'un groupe de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

Un **événement spécial** est une activité organisée à l'occasion d'un grand repas, d'une fête, de la remise de diplômes ou de marques de reconnaissance ou de présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EN 2008-2009

CONTEXTE

Le marché des réunions, galas et événements spéciaux est un marché en pleine expansion pour la Société et représente un marché potentiel fort intéressant. C'est pourquoi, au cours de la dernière année, la Société a effectué une étude de marché pour mieux comprendre la dynamique qui anime ce secteur.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

En 2008-2009, le marché des réunions, galas et événements spéciaux a enregistré une hausse de 26% du nombre d'événements et de 12,2% des revenus autonomes. Au total, les 179 événements qui ont eu lieu au Palais ont généré 3,6 millions de dollars en revenus autonomes, soit près de 400 000 dollars de plus que l'année précédente.

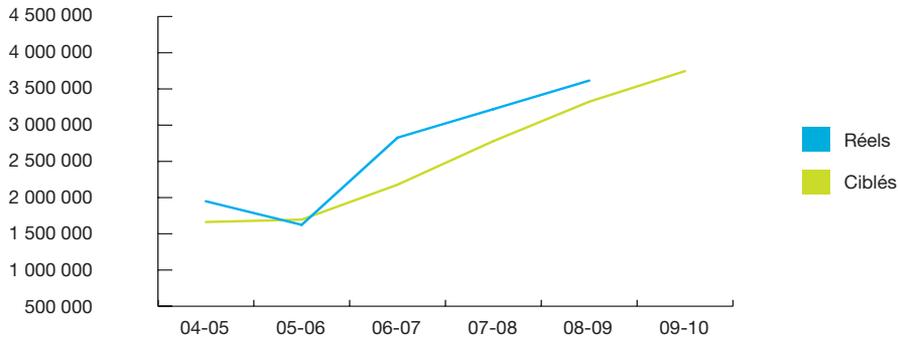
179 événements

3,6 M\$ en revenus
autonomes

115 329 participants

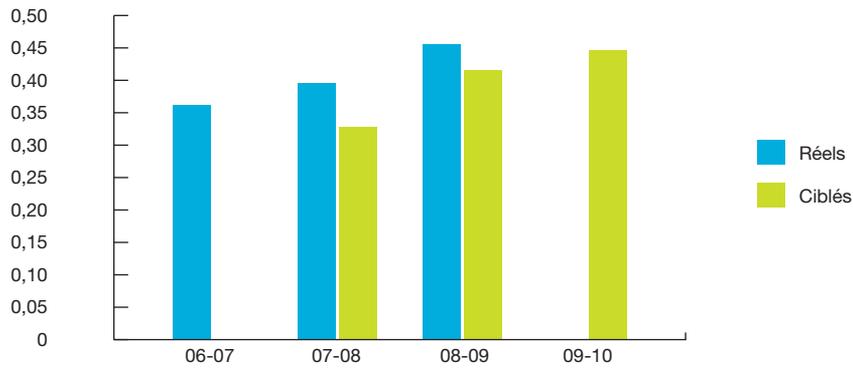


**Marché des réunions, galas et événements spéciaux –
Revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010**



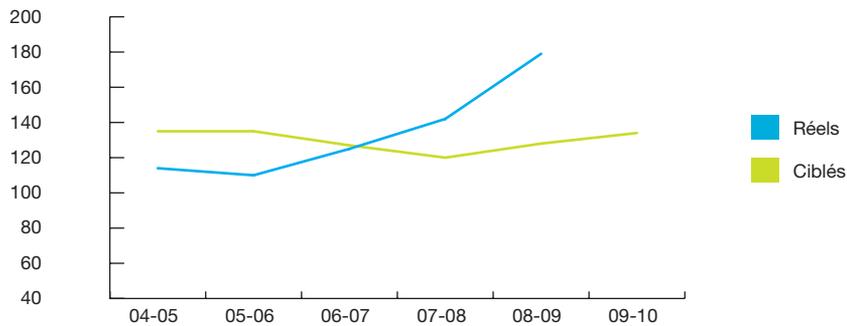
Des revenus autonomes en hausse constante depuis 2005-2006

**Marché des réunions, galas et événements spéciaux –
Revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010**



Des revenus par superficie en hausse de 15,3%

**Marché des réunions, galas et événements spéciaux –
Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2009-2010**



Un nombre d'événements en hausse de 26%

Les états financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



André Saucier, CGA
Président-directeur général par intérim



Lucie Vaillancourt, CA
Contrôleur

Montréal, le 15 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

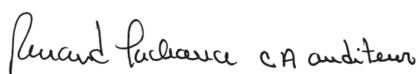
À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Location d'espaces	6 798 460 \$	6 605 108 \$
Redevances (note 5)	4 181 333	3 527 233
Services auxiliaires (note 6)	6 140 022	5 989 300
Location à titre gratuit (note 7)	659 198	615 882
Autres produits (note 8)	819 015	766 837
	18 598 028	17 504 360
CHARGES		
Frais d'événements (note 9)	4 597 750	4 696 005
Frais d'opération et d'administration (note 10)	18 354 382	17 322 401
Taxes municipales et scolaires (note 11)	(3 695 103)	6 079 970
Perte sur location à titre gratuit (note 7)	659 198	615 882
Frais financiers – nets (note 12)	14 034 532	14 453 144
	33 950 759	43 167 402
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(15 352 731)	(25 663 042)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 13)	25 617 408	31 907 827
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	10 264 677	6 244 785
Moins-value non matérialisée sur placement (note 15)	(1 297 617)	(1 369 300)
Gain (Perte) sur cession d'immobilisations	(20 821)	7 084
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés (note 13)	9 955 659	9 998 105
Amortissement des immobilisations	(11 007 738)	(11 027 661)
Amortissement des apports reportés	658 853	658 852
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif	-	151 170
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 553 013 \$	4 663 035 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	26 099 949 \$	21 436 914 \$
Excédent des produits sur les charges	8 553 013	4 663 035
SOLDE À LA FIN	34 652 962 \$	26 099 949 \$
Excédent cumulé investi en immobilisations	7 993 865 \$	7 024 211 \$
Excédent cumulé non affecté	26 659 097	19 075 738
	34 652 962 \$	26 099 949 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	671 075 \$	893 166 \$
Placements temporaires (note 14)	25 655 176	17 978 681
Créances	1 490 254	1 230 672
Frais payés d'avance	3 513 652	1 090 423
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 17)	13 521 787	13 227 847
	44 851 944	34 420 789
Immobilisations (note 16)		
Immobilisations (note 16)	272 804 354	282 242 301
Loyers à recevoir	351 164	301 231
Frais reportés, au coût amorti	589 835	579 106
Placement à long terme (note 15)	1 625 500	3 141 500
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 17)	28 235 852	27 356 125
	348 458 649 \$	348 041 052 \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	12 193 172 \$	11 631 175 \$
Dépôts des clients	2 715 523	2 340 235
Versements sur la dette à long terme (note 19)	9 075 932	8 649 500
	23 984 627	22 620 910
Apports reportés (note 18)	9 211 078	9 869 931
Dette à long terme (note 19)	280 609 982	289 450 262
	313 805 687	321 941 103
EXCÉDENT CUMULÉ	34 652 962	26 099 949
	348 458 649 \$	348 041 052 \$

ENGAGEMENTS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Suzanne Landry



Claude Liboiron

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	17 986 582 \$	18 165 980 \$
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	34 399 400	39 064 400
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(20 074 135)	(29 519 146)
Intérêts reçus	837 890	714 860
Intérêts versés	(14 550 877)	(14 324 358)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 598 860	14 101 736
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (1)		
Acquisition d'immobilisations	(2 494 955)	(1 334 884)
Placement à long terme	-	(3 141 500)
Produit de cession d'immobilisations	-	5 857 132
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 494 955)	1 380 748
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(8 649 501)	(7 937 849)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 649 501)	(7 937 849)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 454 404	7 544 635
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	18 871 847	11 327 212
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (2)	26 326 251 \$	18 871 847 \$

(1) En date du 31 mars 2009, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 2 694 612 \$ (au 31 mars 2008 : 3 824 799 \$).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Encaisse	671 075 \$	893 166 \$
Placements temporaires	25 655 176	17 978 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 326 251 \$	18 871 847 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée sans capital-actions par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations et l'évaluation du placement à long terme.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans Frais financiers. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux placements détenus jusqu'à leur échéance et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Frais financiers – nets.

La Société a classé l'encaisse et les papiers commerciaux adossés à des actifs dans cette catégorie.

Frais reportés

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, notamment au moment où :

- ▶ les services sont rendus;
- ▶ il y a une preuve claire qu'une entente existe;
- ▶ les montants sont établis ou peuvent l'être;
- ▶ la capacité de recouvrement est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais d'émission afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-entreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Information à fournir concernant le capital – Chapitre 1535

Instruments financiers – informations à fournir – Chapitre 3862

Instruments financiers – présentation – Chapitre 3863

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)* : 1535, « Informations à fournir concernant le capital » ; 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » ; et 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Le but visé est de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Société. Il y a lieu de se rapporter à la note 4 pour des renseignements sur le capital de la Société.

Les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA* remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », en apportant des modifications et des améliorations aux obligations d'information, tout en reprenant telles quelles les règles de présentation. En outre, ces chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi qu'à la façon dont la Société gère ces risques. Il y a lieu de se rapporter à la note 20 pour des renseignements sur les instruments financiers de la Société.

b) Modification future de conventions comptables

Normes comptables futures

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », ainsi que des modifications corrélatives à certaines recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et la Société le mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La Société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers.

À la même période, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés, à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011, par les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société devra présenter ses états financiers annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 2012 selon les IFRS. Elle sera tenue de retraiter les données comparatives concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2011 selon les IFRS et, par conséquent, sa date de transition sera le 1^{er} avril 2010. La Société a entamé son plan de convergence aux IFRS, dont les buts premiers sont de déterminer les

différences entre les IFRS et les conventions comptables actuelles qu'elle applique ainsi que d'évaluer l'incidence de diverses options comptables permises. Les conséquences sur la présentation de l'information financière de la Société ne peuvent être estimées dans une mesure raisonnable à l'heure actuelle.

4. GESTION DE CAPITAL

La Société est une société contrôlée par le gouvernement du Québec et constituée sans capital-actions tel qu'énoncé à la note 1. Ayant pour mission de générer d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et de contribuer au rayonnement international de Montréal, la Société bénéficie de l'apport financier du gouvernement pour le financement de ses opérations, de l'acquisition d'immobilisations et le repaiement de sa dette et des intérêts y afférents. La Société gère son capital, lequel correspond aux produits générés par son opération et aux subventions reçues, avec prudence et efficacité afin d'atteindre les objectifs de la Société et les règlements et lois la régissant.

5. REDEVANCES

	2009	2008
Billets vendus	365 570 \$	482 592 \$
Services alimentaires	2 850 228	2 334 816
Services audiovisuels	894 792	585 111
Autres	70 743	124 714
	4 181 333 \$	3 527 233 \$

6. SERVICES AUXILIAIRES

	2009	2008
Stationnement	1 030 040 \$	1 063 750 \$
Aménagement	1 227 417	1 154 358
Entretien ménager	492 328	508 310
Audiovisuel	765 277	719 577
Télécommunications	628 926	588 191
Accueil et vestiaire	195 762	188 489
Plomberie et électricité	1 515 510	1 408 815
Sécurité	206 707	270 588
Autres	78 055	87 222
	6 140 022 \$	5 989 300 \$

7. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

8. AUTRES PRODUITS

	2009	2008
Location de locaux	819 015 \$	716 054 \$
Sous-location de locaux administratifs	-	50 783
	819 015 \$	766 837 \$

9. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2009	2008
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	542 118 \$	609 841 \$
Stationnement	108 170	115 338
Accueil et vestiaire	612 527	610 849
Audiovisuel	440 597	462 149
Télécommunications	121 742	118 305
Aménagement	1 333 915	1 310 856
Entretien ménager	552 368	508 713
Audiovisuel	69 679	76 890
Télécommunications	91 284	100 789
Plomberie et électricité	326 118	295 234
Sécurité	179 897	224 226
Autres frais	219 335	262 815
	4 597 750 \$	4 696 005 \$

10. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	7 922 691 \$	7 632 051 \$
Assurances et permis	275 099	280 059
Électricité et chauffage	1 805 948	1 683 061
Gardiennage	740 467	775 232
Service d'entretien ménager	692 916	701 147
Service d'entretien spécialisé	821 248	848 615
Entretien et réparations	3 260 613	3 185 045
Amortissement des frais initiaux de location reportés	81 771	82 343
Loyers	19 670	113 901
Promotion et communications	1 657 337	1 315 661
Services professionnels et administratifs	968 896	618 937
Créances douteuses et irrécouvrables	12 010	(10 463)
Formation professionnelle	95 716	96 812
	18 354 382 \$	17 322 401 \$

11. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

	2009	2008
Taxes municipales et scolaires	6 601 607 \$	6 079 970 \$
Remboursement de taxes	(10 296 710)	-
	(3 695 103) \$	6 079 970 \$

Remboursement de taxes

Conformément à une décision de mai 2001 et par un amendement législatif, le gouvernement avait fixé la contribution en taxes municipales de la Société à la valeur antérieure aux travaux d'agrandissement, soit au montant des taxes payées en 2001 ajusté annuellement.

Au début de 2003, la Ville de Montréal a modifié les comptes de taxes 2002 et 2003 de la Société pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives. Toutefois, la Ville de Montréal retira du calcul du montant de base la taxe d'eau et de services, une valeur de 1 200 000 \$ en 2001, et continua d'imposer cette taxe séparément.

Vers la fin de 2003, la Ville de Montréal déposa au rôle d'évaluation une nouvelle valeur foncière pour la bâtisse de la Société, rétroactive au 15 juillet 2002, date convenue de la fin des travaux. La valeur foncière de la bâtisse de la Société passa ainsi de 94 000 000 \$ à 254 000 000 \$. Au même moment, la valeur locative de la bâtisse de la Société utilisée pour calculer la taxe d'eau et de services passa de 13 900 000 \$ à 35 900 00 M \$. La Ville de Montréal factura rétroactivement à la Société une somme supplémentaire de 2 800 000 M \$, en taxes d'eau et de services, pour 2002 et 2003.

Compte tenu de la situation, la Société contesta devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) la valeur foncière et la valeur locative de la bâtisse de la Société, de même que l'interprétation faite par la Ville de Montréal du nouvel article 231.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le tout afin de récupérer les sommes facturées en trop et afin de s'assurer que la Ville de Montréal applique correctement les dispositions législatives prévues dans la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En juillet 2008, un règlement de principe est intervenu entre les parties sur l'ensemble du dossier. Le 2 octobre 2008, une présentation de ce règlement a été faite devant le TAQ afin d'obtenir des décisions du tribunal. Ces décisions ont été rendues le 4 décembre 2008, conformément au règlement global intervenu entre les parties.

En fonction du règlement hors cour et des décisions du TAQ, la Société a reçu, en février 2009, un remboursement en capital de 7 468 999 \$ plus 2 827 711 \$ en intérêts, soit une somme totale de 10 296 710 \$.

Pour la période d'imposition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, la valeur imposable de la bâtisse de la Société est de 300 000 000 \$ et les taxes municipales afférentes sont de 12 860 646 \$.

12. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	14 600 111 \$	15 144 626 \$
Autres intérêts et frais bancaires	53 928	23 378
	14 654 039	15 168 004
Intérêts sur soldes bancaires et placements temporaires	(619 507)	(714 860)
	14 034 532 \$	14 453 144 \$

13. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Subvention de fonctionnement :		
Subvention encaissée pour l'exercice	34 399 400 \$	39 064 400 \$
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec relatif à l'exercice précédent	(13 227 847)	(11 734 919)
	21 171 553	27 329 481
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	4 445 855	4 578 346
Total de la subvention de fonctionnement	25 617 408	31 907 827
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés à long terme	9 955 659	9 998 105
	35 573 067 \$	41 905 932 \$

14. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Acceptations bancaires, au taux moyen de 0,54%, échéant entre le 1 ^{er} et le 30 avril 2009	25 655 176 \$	-
Certificats de dépôt, au taux de 3,5%, échéant le 1 ^{er} avril 2008	-	8 700 000
Acceptations bancaires, au taux de 3,5%, échéant le 24 avril 2008	-	9 278 681
	25 655 176 \$	17 978 681 \$

15. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

En août 2007, une crise de liquidité a ébranlé le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Par conséquent, depuis le 13 août 2007, la Société n'a pas été en mesure d'obtenir le remboursement des sommes qui lui étaient dues à l'échéance du PCAA commandité par des tiers qu'elle détient.

Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs a proposé une entente, l'« Accord de Montréal », aux investisseurs qui possédaient du PCAA commandité par des tiers et qui visait à rétablir le climat de confiance et à opter pour une stratégie de résolution efficace. En vertu de cette entente, les investisseurs se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut (22 en total) afin d'éviter une vente forcée des actifs financiers sous-jacents (« entente de statu quo »).

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien (« le Comité ») a été formé afin de superviser le processus de restructuration pour convertir le papier commercial en des billets à taux variable et ayant une échéance correspondant aux actifs sous-jacents.

Le 21 janvier 2009, le Comité a annoncé que le plan de restructuration du PCAA commandité par des tiers avait été mis en œuvre. En vertu des dispositions du plan, les porteurs du PCAA commandité par des tiers ont échangé leurs billets à court terme contre des billets à plus long terme. Le plan de restructuration i) a prorogé l'échéance du PCAA commandité par des tiers afin que cette échéance concorde avec celle des actifs sous-jacents, ii) a regroupé certaines séries

de PCAA commandité par des tiers adossés en totalité ou en partie à des actifs synthétiques sous-jacents et iii) a atténué les obligations découlant d'appels en marge des conduits existants qui sont exposés à un risque d'appels de marge et a créé une structure permettant de traiter les appels de marge, s'il y a lieu.

À la date de mise en œuvre du plan, la Société a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses placements dans des PCAA avant la substitution.

Faute de marché actif pour les titres de PCAA, la Société a déterminé la juste valeur de ses placements dans le PCAA immédiatement avant l'échange, en actualisant les flux de trésorerie futurs qui ont été déterminés à l'aide d'un modèle d'évaluation qui prend en compte les meilleures estimations de la direction fondées autant que possible sur l'information disponible sur le risque de crédit attribuable aux actifs sous-jacents, les taux d'intérêt du marché pertinents ainsi que le montant et le moment prévus des paiements de capital et d'intérêts. La Société a également tenu compte de l'estimation de sa quote-part des coûts de restructuration et des intérêts créditeurs reçus et prévus.

Aux fins de l'estimation des flux de trésorerie futurs pour les billets du véhicule d'actifs cadre II (VAC II), la Société a estimé que les instruments financiers à long terme procureraient des rendements d'intérêt de 0,56%. Ces flux de trésorerie futurs ont été actualisés sur des périodes de 8 ans et selon des taux d'actualisation variant de 8,16% à 26,33% qui tiennent compte de la liquidité. La Société a également tenu compte de sa part estimative des coûts de restructuration associés à l'accord ainsi que des montants de trésorerie accumulés dans les conduits et payables au moment de la mise en œuvre du plan.

Dans le cas des billets pour actifs non admissibles, la direction a basé son évaluation sur les rapports émis par JP Morgan et BlackRock et a dévalué ses actifs de 95% en moyenne.

À la suite de l'évaluation, la Société a constaté, le 21 janvier 2009, une augmentation de sa provision pour dévaluation de ses placements dans des PCAA de 1 297 617 \$, comptabilisée au titre de moins-value non matérialisée sur placement. La situation immédiatement avant l'échange était donc telle que représentée dans ce tableau :

	Valeur nominale	2009		2008	
		Ajustements cumulatifs de valeur	Juste valeur	Ajustements de valeur	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	2 812 500 \$	1 280 400 \$	1 532 100 \$	346 000 \$	2 466 500 \$
Actifs à haut risque	1 687 500	1 594 100	93 400	1 012 500	675 000
Frais de restructuration	-	-	-	10 800	-
Total	4 500 000 \$	2 874 500 \$	1 625 500 \$	1 369 300 \$	3 141 500 \$

Toujours le 21 janvier 2009, les PCAA que la Société détenait à cette date ont été remplacés par de nouveaux titres. La Société a ainsi reçu des billets du VAC II et des billets pour actifs non admissibles (les Billets) d'une valeur nominale de 4 483 796 \$ se détaillant comme suit :

Billets restructurés

	Valeur nominale	Rendement	Échéance
VAC II, Catégorie A-1	185 801 \$	Taux des acceptations bancaires moins 50 points de base	15 juillet 2056
VAC II, Catégorie A-2	2 143 739	Taux des acceptations bancaires moins 50 points de base	15 juillet 2056
VAC II, Catégorie B	389 148	Taux des acceptations bancaires moins 50 points de base	15 juillet 2056
VAC II, Catégorie C	84 083	20%	15 juillet 2056
Billets pour actifs non admissibles, Catégorie 1	933 903	Non disponible	25 décembre 2036
Billets pour actifs non admissibles, Catégorie 2	747 122	Non disponible	15 décembre 2024
	<u>4 483 796 \$</u>		

Le 31 mars 2009, la Société a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses Billets. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de considérer les nouvelles informations rendues disponibles à cette date ainsi que les changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À la suite de cette nouvelle évaluation, aucun ajustement n'a été comptabilisé.

L'estimation de la juste valeur des Billets effectuée par la Société est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des Billets au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces placements s'écarte considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction, et l'ampleur de cet écart pourrait alors modifier les résultats financiers de la Société. Ainsi, une variation de 100 points de base des facteurs d'actualisation utilisés influencerait sur l'ajustement de juste valeur dans une mesure d'environ 100 000 \$.

La crise des liquidités qui frappe le marché canadien du PCAA émis par des tiers n'a pas eu d'incidence sur l'exploitation de la Société. La Société détient ou a accès aux fonds nécessaires pour remplir toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires.

16. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 740 933 \$	- \$	24 740 933 \$	24 724 128 \$
Bâtisse	349 137 299	109 646 325	239 490 974	248 418 934
Mobilier et équipement	21 387 605	14 854 758	6 532 847	7 740 977
Aménagements	1 878 961	390 585	1 488 376	1 057 016
Équipement informatique	4 833 919	4 629 296	204 623	220 851
	<u>401 978 717</u>	<u>129 520 964</u>	<u>272 457 753</u>	<u>282 161 906</u>
Actif incorporel				
Logiciels informatiques	2 349 743	2 003 142	346 601	80 395
	<u>404 328 460 \$</u>	<u>131 524 106 \$</u>	<u>272 804 354 \$</u>	<u>282 242 301 \$</u>

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2009, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élevaient à 2 694 612 \$ et sont incluses dans les charges à payer et les frais courus. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2009 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2009 s'élevaient à 272 851 577 \$ et se répartissent comme suit :

Terrains	21 755 881 \$
Bâtisse	244 460 517
Mobilier et équipement	6 655 179
	<u>272 871 577 \$</u>

17. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention recouvrable s'établit comme suit :

	2009	2008
Solde au début	40 583 972 \$	37 742 439 \$
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés	9 955 659	9 998 105
Subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	14 600 111	15 144 626
	<u>65 139 742</u>	<u>62 885 171</u>
Subvention relative au paiement des intérêts et du capital de l'exercice	(23 382 103)	(22 301 199)
	<u>41 757 639 \$</u>	<u>40 583 972 \$</u>
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 19)	289 685 914 \$	298 099 762 \$
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(252 374 130)	(262 094 136)
	<u>37 311 784</u>	<u>36 005 626</u>
Intérêts courus sur ces emprunts	4 445 855	4 578 346
	<u>41 757 639 \$</u>	<u>40 583 972 \$</u>
Portion court terme	13 521 787 \$	13 227 847 \$
Portion long terme	28 235 852	27 356 125
	<u>41 757 639 \$</u>	<u>40 583 972 \$</u>

18. APPORTS REPORTÉS

	2009	2008
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	310 322 \$	331 010 \$
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	20 688	20 688
	<u>289 634</u>	<u>310 322</u>
Apport du bailleur reporté :		
Solde au début	326 338	348 094
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	21 756	21 756
	<u>304 582</u>	<u>326 338</u>
Apport du concessionnaire reporté :		
Solde au début	149 706	159 686
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 981	9 980
	<u>139 725</u>	<u>149 706</u>
Apport d'Hydro-Québec reporté :		
Solde au début	83 565	89 993
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	6 428	6 428
	<u>77 137</u>	<u>83 565</u>
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	9 000 000	9 600 000
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	600 000	600 000
	<u>8 400 000</u>	<u>9 000 000</u>
	<u>9 211 078 \$</u>	<u>9 869 931 \$</u>

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 658 853 \$ (31 mars 2008 : 658 852 \$).

19. DETTE À LONG TERME

auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2009	2008
Billets à payer		
taux fixe de 5,234% l'an (taux effectif de 5,3379%), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 \$ le 30 septembre 2015	28 306 710 \$	29 109 130 \$
taux fixe de 5,159% l'an (taux effectif de 5,2616%), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 97 938 039 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	114 639 725	117 850 175
taux fixe de 4,6035% l'an (taux effectif de 4,6965%), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 \$, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 106 499 726 \$ le 6 août 2011	113 484 496	116 757 159
taux fixe de 4,343% l'an (taux effectif de 4,4456%), remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 445 695 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	5 737 961	5 880 360
taux fixe de 4,598% l'an (taux effectif de 4,7051%), remboursable par versements semestriels de 1 157 508 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 22 466 006 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	27 517 022	28 502 938
	289 685 914	298 099 762
Moins : versements échéant en deçà d'un an	9 075 932	8 649 500
	280 609 982 \$	289 450 262 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	9 075 932 \$
2011	9 523 464
2012	112 634 016
2013	6 447 533
2014	124 383 932

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre de ces emprunts. Les frais de financement sont inclus aux montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	289 685 914 \$	322 012 866 \$	298 099 762 \$	319 119 589 \$

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ses actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. À la date du bilan, 8,8 % des créances équivalant à 77 031 \$ étaient en souffrance depuis plus de 90 jours.

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux
Passifs financiers		
Charges à payer et frais courus	12 193 172 \$	12 193 172 \$
Dette à long terme	289 685 914	347 126 379
	301 879 086 \$	359 319 551 \$

	Échéance				
	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers					
Charges à payer et frais courus	12 193 172 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	11 573 225	11 573 225	23 146 449	269 846 063	30 987 418
	23 766 397 \$	11 573 225 \$	23 146 449 \$	269 846 063 \$	30 987 418 \$

L'entité considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie pour faire face à ses obligations courantes. De plus, le paiement des intérêts sur la dette à long terme est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec qui s'est aussi engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre de ses emprunts.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Risque de taux d'intérêt

À la date du bilan, le portrait relatif aux taux d'intérêt de l'entité se détaille comme suit :

	2009	2008
Taux d'intérêt fixe		
Actifs financiers, Placements temporaires	25 655 176 \$	17 978 681 \$
Passifs financiers, Dette à long terme	289 685 914 \$	298 099 762 \$
Taux d'intérêt variable		
Actifs financiers, Placement à long terme	1 625 500 \$	3 141 500 \$

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2009, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est demeuré inchangé à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE à 10,54%.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élevèrent à 445 299 \$ (2008 : 377 287 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

23. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

2010	3 957 532 \$
2011	2 463 292
2012	2 245 032
	<hr/>
	8 665 856 \$
	<hr/> <hr/>

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La Société du Palais des congrès de Montréal est une organisation publique à vocation commerciale dont la mission consiste à solliciter et à accueillir divers événements sous forme de congrès, d'expositions, de galas, de conférences et de réunions, événements qui sont de nature à générer des retombées économiques et intellectuelles au Québec. De plus, la Société s'est donnée une vision qui consiste à maintenir et à renforcer sa position de leader dans l'industrie des congrès et des réunions en offrant des services de qualité à sa clientèle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société du Palais des congrès de Montréal, guidée par ses valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance, le respect, le travail d'équipe et l'intégrité et entend être une source de fierté et de rayonnement pour la métropole et pour le Québec.

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent, selon l'article 15 n°4 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après, désignent :

- a) « *Administrateur* » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société;
- b) « *Code* » : désigne le Code d'éthique et de déontologie de la Société du Palais des congrès de Montréal;
- c) « *Comité* » : Le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil prévu par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État;
- d) « *Conflit d'intérêts* » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;
- e) « *Conjoint* » : comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an;
- f) « *Conseil* » : désigne le conseil d'administration de la Société;
- g) « *Contrat* » : comprend un contrat projeté;
- h) « *Contrôle* » ou « *Contrôlent* » : désigne la détection directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50% des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
- i) « *Entreprise* » : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une

influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

j) « *Personnes liées* » : sont des personnes liées à un Administrateur, les personnes ayant un lien par :

- i. le sang;
- ii. le mariage;
- iii. l'union civile;
- iv. l'union de fait;
- v. l'adoption;

aux fins du présent Code, lui sont également liées :

- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes II à IV;
- vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
- viii. la personne à laquelle un Administrateur est associé ou la société de personnes dont il est associé;
- ix. la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10% ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote;
- x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou par une personne visée aux paragraphes I à IV et VI, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;

toute personne qu'un Administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

k) « *Information confidentielle* » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;

l) « *Loi* » : désigne la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, (L.R.Q., c. S-14.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

m) « *Règlement* » : désigne le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1)

n) « *Société* » : désigne la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et au président-directeur général. Les Administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement. En cas de divergence entre la Loi, le Code et le Règlement, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 3.1 L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 3.3 L'Administrateur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5 L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

- 3.6 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les

obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

- 3.7 L'Administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.8 L'Administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 3.9 L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

4. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.2 Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au président du Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 4.3 Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit

en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration doit être faite dans les 30 jours suivant sa nomination de même que le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction.

4.4 Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.5 Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.6 Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément à l'article 11.1 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

4.7 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

4.8 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4.9 L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

4.10 L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle :

- ▶ il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- ▶ s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et direc-

tives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;

▶ il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de :

- ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
- éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur.

4.11 Les informations fournies par un membre en application du présent Code sont confidentielles.

4.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.3, ne peut être déterminant.

5. MISE EN ŒUVRE DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le Comité.

5.2 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.4 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

5.5 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.6 Le Comité doit :

- ▶ réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- ▶ engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie;
- ▶ assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- ▶ donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique;
- ▶ traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- ▶ faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.2 Les sanctions qui peuvent être imposées à un membre vont de la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

6.3 Sur conclusion que l'Administrateur a contrevenu à la Loi, au Règlement ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose l'une ou l'autre des sanctions susmentionnées.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

6.4 L'Administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 30 octobre 2008.

CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL ÉDITION AVRIL 2009

INTRODUCTION

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la Fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant à un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Engagement

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés.

Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- ▶ De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- ▶ Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas, le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.
- ▶ Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- ▶ De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- ▶ Enfin, la Société s'engage à favoriser le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

Responsabilités

- ▶ Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Ceci fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- ▶ Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement. Dans aucun cas, le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.
- ▶ Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

Relations avec la clientèle

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Ceci sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

Relations avec les fournisseurs, partenaires et concurrents

Conflits d'intérêts

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

Cadeaux, divertissements, sommes d'argent

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait influencer leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

Relations avec les médias

La Direction du marketing et des communications est le seul porte-parole officiel de la Société. De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction du marketing et des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, comme par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

PROTECTIONS DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ**Biens matériels**

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus. Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

Biens intellectuels

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

Information confidentielle

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Ces informations ne doivent donc pas être divulguées, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les informations de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à faire. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons également que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

Procédure de divulgation

Si un membre du personnel a connaissance d'actes dérogatoires au présent code d'éthique ou soupçonne que de tels actes aient été commis, il doit immédiatement le signaler. Le signalement se fera par l'envoi d'un formulaire de divulgation anonyme transmis par Intranet ou par la poste à l'attention du président du comité de gouvernance et d'éthique.

Processus de traitement des plaintes

Les plaintes reçues seront ensuite examinées par le comité de gouvernance et d'éthique qui, le cas échéant, fera enquête, déterminera les actions à entreprendre et assurera le suivi du traitement des plaintes.

Reddition de comptes

Le rapport annuel de la Société rendra compte des plaintes reçues au cours de l'année ainsi que des actions qui ont été entreprises pour régler les problématiques liées à l'éthique.

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

FAITS SAILLANTS

- 2 Faits saillants 2008-2009
- 3 Faits saillants 2008-2009 – Répartition des espaces occupés – 1^{er} trimestre
- 3 Faits saillants 2008-2009 – Répartition des espaces occupés – 2^e trimestre
- 3 Faits saillants 2008-2009 – Répartition des espaces occupés – 3^e trimestre
- 3 Faits saillants 2008-2009 – Répartition des espaces occupés – 4^e trimestre

LA GOUVERNANCE

- 13 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
- 14 La rémunération des cinq plus haut salariés et membres de la direction

LES RESPONSABILITÉS SOCIALES

- 17 Répartition de l'effectif régulier au 31 mars 2009
- 17 Répartition de l'effectif à l'événement au 31 mars 2008
- 19 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées – Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2008-2009
- 19 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
- 20 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2009
- 20 Embauche totale au cours de la période de 2008-2009
- 20 Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs
- 21 Taux d'embauche des femmes en 2008-2009 par statut d'emploi
- 21 Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2009

LA REVUE DE L'ANNÉE

- 39 Événements tenus en 2008-2009
- 39 Ententes conclues en 2008-2009
- 43 Total des revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010
- 43 Total des revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010
- 43 Total des événements de 2004-2005 à 2009-2010
- 44 Répartition des revenus autonomes par marché en 2008-2009
- 44 Répartition des événements par marché en 2008-2009
- 44 Total du nombre de participants de 2004-2005 à 2008-2009
- 45 Répartition du nombre total de participants par marché en 2008-2009
- 45 Retombées économiques totales de 2004-2005 à 2008-2009
- 45 Nombre total de nuitées de 2004-2005 à 2008-2009

MARCHÉ DES CONGRÈS

- 48 Revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010
- 48 Revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010
- 48 Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2009-2010
- 49 Nombre total de participants de 2004-2005 à 2008-2009
- 49 Retombées économiques de 2004-2005 à 2008-2009
- 49 Nombre total de nuitées de 2004-2005 à 2008-2009

MARCHÉ DES EXPOSITIONS

- 52 Revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010
- 52 Revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010
- 52 Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2009-2010
- 53 Nombre total de participants de 2004-2005 à 2008-2009
- 53 Retombées économiques de 2004-2005 à 2008-2009

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

- 56 Revenus autonomes de 2004-2005 à 2009-2010
- 56 Revenus autonomes au pi² de 2006-2007 à 2009-2010
- 56 Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2009-2010



PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Entrée principale

1001, Place Jean-Paul Riopelle

Administration

159, rue Saint-Antoine Ouest, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2 Canada

Tél. : 514 871-8122

Tél. sans frais : 1 800 268-8122

Télééc. : 514 871-3188

info@congresmtl.com
www.congresmtl.com

Rapport annuel 2008-2009

Dépôt légal, 3^e trimestre 2009

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN-978-2-923172-13-2

Rédaction, révision et design :
Samarkand

Imprimé au Canada



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.

Cert no. XXX-XXX-000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

25 ans d'un parcours unique

4 339 événements au total

4,1 milliards de dollars de retombées économiques

3,7 millions de nuitées

12,6 millions de visiteurs

1 017 congrès

2,8 milliards de dollars de retombées économiques

3,5 millions de nuitées

2,4 millions de visiteurs

949 expositions commerciales et publiques

1,2 milliard de dollars de retombées économiques

144 658 nuitées

8 millions de visiteurs

2 373 réunions et événements spéciaux

144 690 \$ de retombées économiques

67 773 nuitées

2,2 millions de visiteurs



